

IDÉES CHOISIES



48 réalisations de communes de moins de 3500 habitants

Tome 2



Mairie-conseils Caisse des Dépôts

IDÉES CHOISIES

48 réalisations de communes de moins de 3500 habitants

Tome 2

Dans la collection Idées choisies, cet ouvrage, tome 2 des Réalisations de communes de 3500 habitants, a été réalisé à l'initiative de Mairie-conseils, service de la Caisse des Dépôts, avec le concours de quatre journalistes indépendants qui ont interviewé les élus par téléphone : Anne Laure, Xavier Toutain, Maryline Trassard et Jean-Luc Varin. Chaque article a été validé par les personnes interviewées.

Mairie-conseils remercie les maires, adjoints ou conseillers municipaux et le personnel des 48 communes qui ont accepté de répondre aux questions des journalistes. Leur accueil a toujours été agréable et positif.

ISBN: 2-916513-18-3 ISSN: 1958-0673

Sommaire

Andel, Côtes-d'Armor, 1100 habitants La commune s'implique dans le dynamisme commercial local				
Attignéville, Vosges, 243 habitants Un aménagement respectueux du patrimoine du village	9			
Aube, Orne, 1540 habitants Des enfants de l'IME intégrés à l'école primaire	10			
Beuvraignes, Somme, 781 habitants Une bibliothèque-médiathèque « zéro énergie »	11			
Chaillac, Indre, 1160 habitants Une maison d'accueil pour les jeunes apprentis	12			
La Chapelle-Réanville, Eure, 1160 habitants Un site web performant pour une population connectée	13			
La Chapelle-Saint-Sauveur, Saône-et-Loire, 700 habitants Une baignade biotope 100% nature	14			
Charpey, Drôme, 1100 habitants Du photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente	15			
Chaussin, Jura, 1610 habitants Le village connaît la musique	16			
Chery-Chartreuve, Aisne, 309 habitants Toute une commune s'investit pour ses enfants	17			
Combaillaux, Hérault, 1400 habitants Les eaux usées sont épurées par les lombriciens	18			
Douvres, Ain, 950 habitants www.douvres.fr reçoit plus de cent visites par jour	19			
Epineuil, Yonne, 661 habitants Un service civil volontaire sur mesure	20			
Fraisse-sur-Agout, Hérault, 360 habitants Des lavoirs-fontaines sauvés de l'abandon	21			
Gannay-sur-Loire, Allier, 411 habitants A Gannay, il se passe toujours quelque chose	22			
Landéan, Ille-et-Vilaine, 1280 habitants Trente logements neufs gérés par le CCAS	23			
Langouët, Ille-et-Vilaine, 545 habitants L'école HQE inaugure une politique de développement durable	24			

Liettres, Pas-de-Calais, 280 habitants Un nouveau réseau de télécommunications pour se connecter à l'ADSL	25
Lux, Haute-Garonne, 323 habitants Une petite horloge réduit de moitié les dépenses d'éclairage public	26
Malguénac, Morbihan, 1800 habitants Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer partagent un même domicile	27
Martillac, Gironde, 2249 habitants Une étude paysagère viticole pour favoriser le reboisement	28
Massais, Deux-Sèvres, 613 habitants Une approche 100% environnementale de l'urbanisme	29
Méolans-Revel, Alpes de Haute-Provence, 330 habitants De la Maison du bois à une relance de la filière	30
Mérens-les-Vals, Ariège, 180 habitants La commune s'offre le haut débit	31
Montgenèvre, Hautes-Alpes, 500 habitants Deux communes voisines et frontalières travaillent ensemble	32
Montréαl, Yonne, 201 habitants Un portage de médicaments pour les personnes âgées	33
Nolay, Côte-d'Or, 1564 habitants Rénovation exemplaire et progressive du cœur du village	34
Nébias, Aude, 270 habitants Le Labyrinthe vert crée une dynamique locale	35
Oulins, Eure-et-Loir, 1045 habitants La médiathèque anime le nouveau centre-bourg	36
Pézarches, Seine-et-Marne, 355 habitants, Un assainissement conforme, avant la date butoir de 2012	37
Pigna, Haute-Corse, 106 habitants Un moyen sûr de joindre les personnes isolées	38
Pusy-Épenoux, Haute-Saône, 520 habitants Un espace nature et découverte écologique et pédagogique	39
Quatzenheim, Bas-Rhin, 850 habitants Un maire à l'écoute des habitants	40
Remilly-sur-Lozon, Manche, 650 habitants Naissance d'un nouveau rite citoyen et républicain	41
Reulle-Vergy, Côte-d'Or, 100 habitants La commune fait construire des maisons hasse consommation	42

Saint-Agil, Loir-et-Cher, 300 habitants Le boulanger reste au village	43
Saint-Pierre-sur-Dives, Calvados, 4000 habitants Le cheval Pola emmène les enfants à l'école	44
Saint-Vincent-de-Connezac, Dordogne, 544 habitants Une réhabilitation volontariste de l'habitat ancien	45
Salaise-sur-Sanne, Isère, 4132 habitants La population informée pour faire face aux risques majeurs	46
Savigny-le-Sec, Côte-d'Or, 820 habitants Un bâtiment municipal écologique montre l'exemple	47
Le Sequestre, Tarn, 1600 habitants Moins on consomme d'eau, moins elle est chère	48
Thizy, Rhône, 2500 habitants L'épicerie sociale va bien au-delà de l'aide alimentaire	49
Tramayes , Saône-et-Loire, 950 habitants Economiser l'éclairage public grâce aux horloges astronomiques	50
Ungersheim, Haut-Rhin, 1981 habitants Les futurs habitants conçoivent leur éco-lotissement avec la mairie	51
Valdivienne, Vienne, 2455 habitants La commune aide les collégiens à faire leurs devoirs	52
La Ville-aux-Clercs, Loir-et-Cher, 1312 habitants Tous les habitants apprennent à mieux se nourrir	53
Vitry-sur-Orne, Moselle, 2370 habitants De l'eau dans le moteur des véhicules communaux	54
Volx, Alpes-de-Haute-Provence, 2690 habitants Une « toque » à la cantine	55

Introduction

lus de 1 800 exemplaires du premier tome de l'ouvrage intitulé *50 réalisations de communes de moins de 3500 habitants* ont été commandés par nos adhérents, entre septembre et décembre 2008, et de nouvelles commandes nous parviennent régulièrement.

Encouragés par l'intérêt porté à ce premier recueil et comme nous l'avions annoncé, nous avons poursuivi nos recherches et repéré, pour ce second tome, 48 nouvelles communes de moins de 3500 habitants ayant réalisé des actions pouvant intéresser les élus d'autres communes. Dans ce tome, les réalisations concernent plus particulièrement l'environnement (prix et qualité de l'eau, assainissement, patrimoine rural, bâtiments HQE, approche environnementale de l'urbanisme, éclairage public, reboisement...), les domaines pour lesquels la proximité est une nécessité comme l'enfance et l'éducation (intégration des enfants handicapés, apprentissage de la musique, lecture, loisirs, citoyenneté, aide aux devoirs, santé à l'école...), les personnes âgées (logement, services), l'animation locale (maintien des commerces de proximité), l'action sociale (logements sociaux, épicerie sociale), mais aussi l'ouverture sur le monde (sites Web, haut-débit..), la démocratie et la vie associative.

Notre objectif est de faire connaître ces actions et de montrer que les élus municipaux, socle de la démocratie de notre pays, qui maillent le territoire au plus près de la population, renouvellent les pratiques démocratiques, imaginent des solutions efficaces pour s'adapter aux évolutions de la société, veillent à maintenir des liens entre différentes catégories de population et entre les générations.

Certaines de ces initiatives ont été réalisées grâce à la structure intercommunale dont la commune est membre, d'autres relèvent directement d'une compétence restée communale, quasiment toutes ont bénéficié de l'appui du département ou/et de la région, parfois de l'État et de financements européens. Elles montrent qu'au cœur des intercommunalités, l'échelon communal garde une capacité de proposition et permet d'animer le vivre ensemble et d'améliorer la qualité de la vie du territoire.

Elles montrent aussi combien les maires, adjoints et conseillers municipaux des petites communes, citoyens « un peu plus citoyens que les autres », restent les serviteurs talentueux, infatigables et anonymes de leurs contemporains. Ils sont sûrement l'un des atouts les plus précieux de notre société.

La commune s'implique dans le dynamisme commercial local

Situé en Pays de Penthièvre, à 5 km de Lamballe et à guelques encablures de la Côte d'Émeraude, Andel a décidé de soutenir son activité commerciale pour ne pas devenir un « village dortoir ». L'action municipale débute en 1996, avec l'acquisition des murs du commerce existant – bar avec petit dépôt d'épicerie – et l'agrandissement de cet espace en « multi-services » conjuguant bar-tabacs, épicerie, fruits et légumes, produits frais. Pour cette opération immobilière, la collectivité bénéficie alors d'un apport du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC) à hauteur de 29 133 euros, de 14 460 euros dans le cadre du Programme régional d'aménagement du territoire (PRAT) et de 25 944 euros au titre de la Dotation de développement rural pour création de commerce (DDR). Depuis quelques mois, le gérant actuel a valorisé son commerce en proposant un espace presse et restauration rapide (snack en semaine et pizzeria le week-end). Face à l'accroissement de la population et à l'absence de boulangerie dans un environnement proche, Sébastien Couëpel, alors maire d'Andel, confie une étude de faisabilité à la Chambre de commerce et d'industrie qui estime qu'un tel commerce serait viable sur le territoire communal. Le conseil municipal entreprend la construction d'un bâtiment (doté d'une façade en pierres du pays) destiné à accueillir la future boulangerie et l'équipe d'un four électrique. Ce projet de 320 000 euros bénéficie d'une aide FISAC de 78 206 euros, d'une subvention du conseil régional, d'un subside du conseil général et d'une réserve parlementaire pour un montant global de 50 600 euros. Le solde est couvert par un emprunt et de l'autofinancement. En décembre 2008, un professionnel s'installe dans le commerce, assurant le financement de l'agencement du magasin et du fournil. Il acquitte un loyer mensuel de 700 euros. La boulangeriepâtisserie « Aux Délices d'Andel » se situe face à la mairie-agence postale, tout près du « multi-services ». Cette création fait des émules dans le bourg : une coiffeuse vient de faire construire un bâtiment afin de s'y installer et a ouvert son salon le 5 mai 2009.

Jean-Luc Varin



Contact

Daniel Donet, maire d'Andel 02 96 31 10 04 mairie.andel@wanadoo.fr www.andel22.com

Attignéville, Vosges, 243 habitants

Un aménagement respectueux du patrimoine du village

Pour aménager ses espaces publics, la municipalité d'Attignéville, dirigée par Mireille Régent, a voulu que soient pris en compte à la fois l'histoire de la commune, sa situation géographique et ses paysages, afin de garder son authenticité. Dans un premier temps, au milieu des années 90, la commune s'est tournée vers le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) des Vosges pour établir un état des lieux sur les atouts mais aussi les faiblesses du territoire. Cette collaboration avec le CAUE ne s'est jamais interrompue au cours des quinze années nécessaires pour mener à bien les différents chantiers. Tout d'abord, la mairie s'est installée dans l'une des dépendances d'un ancien château, en conservant notamment une remarquable charpente, visible aujourd'hui depuis le salon d'honneur de la mairie. Puis, l'équipe municipale s'est attelée à la rénovation des parvis de l'école, de la mairie et de l'église. « Autrefois, dans la commune, la source de la Chavée alimentait la population du village ainsi que onze fontaines et trois lavoirs », raconte Mireille Régent. « Tout ce patrimoine a été démoli quand le premier assainissement a été réalisé en 1974- 1975. L'une des fontaines avait été acquise par une famille. Nous l'avons rachetée pour la réinstaller sur la place de l'église et l'eau de la source y coule à nouveau tout en alimentant actuellement 3000 personnes ». Après avoir procédé à l'enfouissement des réseaux, la municipalité a fait restaurer les places avec des pierres de calcaire provenant d'une carrière toute proche. « Elles composent aujourd'hui un espace de vie, avec les arbres d'origine, des bancs, mais aussi des aires de stationnement, où tout le monde se retrouve », souligne Mireille Régent. Ces travaux d'aménagement (245 000 euros) et la nouvelle mairie (150 000 euros) ont été subventionnés à plus de 60% par le conseil général, le conseil régional et l'Etat. En 2008, toujours avec le concours du CAUE chargé des études préalables, de nouveaux travaux ont été engagés pour rénover le presbytère (en gardant les poutres apparentes, les placards, la cheminée), transformé en un gîte communal de neuf places, qui ouvrira en juillet 2009. Enfin, une nouvelle bibliothèque-médiathèque a été créée dans l'une des pièces du presbytère et dans un nouveau bâtiment (façade extérieure couverte de bois et toit en zinc). Le tout pour un investissement de 350 000 euros. « Ces aménagements, que nous avons voulus sobres, ont tous été longuement réfléchis. Ils sont conçus pour traverser les années », souligne Mireille Régent. « Nous avons suivi une démarche de développement durable, même si à l'époque nous ne la nommions pas ainsi ».

Maryline Trassard



Contact

Mireille Régent, maire d'Attignéville 03 29 06 97 53 mairie.attigneville@wanadoo.fr

Des enfants de l'IME intégrés à l'école primaire

Il y avait à Aube quatre classes primaire et maternelle et un institut médico-éducatif pour enfants intellectuellement déficients. Le maire, Jean-Marie Vercruysse, supportait mal que les pensionnaires de l'IME soient coupés de la vie du village. En 2002, lorsque le directeur de l'IME lui a demandé s'il ne serait pas possible d'essayer d'intégrer des jeunes de son établissement dans l'école primaire d'Aube, le maire a réuni les directeurs des écoles primaire et maternelle pour en discuter. Ils n'ont fait part d'aucune réserve. La municipalité a alors demandé leur avis aux enseignants, aux parents d'élèves du conseil d'école et aux représentants des élèves de primaire. Tous ont été d'accord pour ajouter une classe de dix élèves de l'IME aux quatre classes existantes. Le nombre total d'élèves est ainsi passé de 230 à 240. Les enfants de l'IME se retrouvent avec les autres pendant les récréations, à la cantine, en classes de neige ou pendant les activités musicales extra scolaires. En 2005, une convention était solennellement signée entre l'inspecteur d'académie, le président de l'association gestionnaire de l'IME et le maire d'Aube. Pour L'Éducation nationale, l'école d'Aube compte officiellement cinq classes. Jean-Marie Vercruysse en est fier : « Les choses sont claires, maintenant. Nous avons cinq classes primaires, dont une a droit à un instituteur particulier parce que ses dix élèves ont des difficultés particulières ». Et il ajoute : « Cette ouverture sur l'IME est très positive. Des enfants du village, un peu exclus par leurs camarades sont devenus très amis avec des petits de l'IME. Je me suis apercu que pour les enfants, le handicap n'existe quasiment pas. C'est nous, les adultes, qui créons le handicap en portant sur ces enfants un regard apitoyé ».

JLV



Jean-Marie Vercruysse, maire d'Aube 02 33 84 11 45 aubemairie@wanadoo.fr

Beuvraignes, Somme, 781 habitants

Une bibliothèque-médiathèque « zéro énergie »

La commune de Beuvraignes fait partie d'un Regroupement pédagogique intercommunal. Elle a dû ouvrir une cinquième classe en 2007, à la demande de l'inspecteur d'académie. L'accueil d'élèves supplémentaires a aussi rendu nécessaire la construction d'une nouvelle bibliothèque (l'ancienne se trouvant à l'écart du centre du village, dans la salle polyvalente). Le maire de la commune, Michel Monard, a d'emblée souhaité réaliser un bâtiment consommant aussi peu d'énergie que possible, parce qu'il est « persuadé que c'est l'avenir ». Pour ce faire, il s'est adressé à un architecte passionné d'énergies renouvelables. La bibliothèque-médiathèque, d'une surface de 140 m² (dont une mezzanine), a été construite près de l'école et inaugurée en septembre 2008. Ses murs en bois (pin mélèze), dans lesquels sont entremêlés différents matériaux dont une mousse isolante, ont la particularité d'être parfaitement étanches. Cette étanchéité a été mesurée par un organisme scientifique basé à Lyon qui n'a pas détecté la moindre fuite d'air. Le bâtiment est par ailleurs relié à un puits canadien (qui puise l'air dans la terre, frais l'été et plus chaud que l'extérieur l'hiver), et équipé d'une centrale qui permet la circulation et la purification de l'air et le maintien, grâce à un logiciel, d'une température constante de 18°. Le bâtiment, orienté plein sud, comprend de larges baies vitrées (en triple vitrage) équipées de rideaux qui se baissent automatiquement en fonction des besoins. La lumière est activée de la même manière, en fonction de la luminosité. Budget d'investissement : 500 000 euros, financés à hauteur de 200 000 euros par des subventions (ADEME, conseil régional et conseil général). Le solde a été pris en charge par la commune qui avait éparqné la somme nécessaire. « La parfaite isolation du bâtiment et le système de gestion de circulation de l'air procure un grand sentiment de bien-être à l'intérieur des locaux », souligne Michel Monard. Cette réalisation suscite l'intérêt de nombreux élus et est l'objet de visites régulières. Pour les prochains chantiers que la commune s'apprête à lancer, une démarche comparable sera adoptée : la nouvelle cantine, qui sera construite près de la médiathèque pour accueillir quotidiennement une cinquantaine d'enfants, sera chauffée au bois.

MT



Michel Monard, maire de Beuvraignes 03 22 87 87 81 ou 06 87 45 75 09 mairie.beuvraignes@wanadoo.fr

Une maison d'accueil pour les jeunes apprentis

L'initiative est née d'un double constat du conseil municipal : dans cette région rurale existent depuis toujours de nombreuses PME industrielles et entreprises artisanales dans lesquelles de jeunes apprentis effectuent régulièrement des stages quelques semaines par an. Ils peuvent venir de tout le département et n'ont pas souvent un moyen de transport qui leur permette d'être à pied d'œuvre tous les matins. Ils ont donc besoin d'un logement provisoire et peu onéreux. Mais le logement ne suffit pas. Les élus de Chaillac ont également constaté que ces jeunes, souvent mineurs, avaient les mêmes besoins de services que les personnes âgées dépendantes! « Pour les repas, le soir ils se débrouillent, dit le maire Gérard Mayaud, mais le midi, ils ne savent pas comment faire. De même pour laver le linge, recoudre un bouton... » Il y a un foyer d'accueil pour personnes âgées à Chaillac, aménagé par la société locale d'HLM dans l'ancienne gare du village. La municipalité est partie du même principe pour concevoir un lieu d'hébergement pour jeunes apprentis. Elle a cédé à la société HLM une maison dont elle était propriétaire, dans laquelle ont été aménagés cinq petits appartements à loyer aidé, et les jeunes profitent des mêmes services que les personnes âgées du foyer d'accueil. Ils peuvent acheter les repas préparés pour les anciens et confier leur linge au pressing municipal que la mairie a mis en place pour les personnes âgées. « Nous avons bien quelques petits soucis, de temps en temps, avec le comportement de certains jeunes qui sont majeurs et qui viennent de la ville », avoue Gérard Mayaud. « Mais nous ne regrettons rien. Cette petite structure est très vite devenue indispensable à la vie économique de la commune ».

JLV



Gérard Mayaud, maire de Chaillac 02 54 25 74 26 chaillac.mairie@wanadoo.fr

La Chapelle-Réanville, Eure, 1160 habitants

Un site web performant pour une population connectée

André Turc, maire de La Chapelle-Réanville est formel : « La communication "papier" avec les administrés reste indispensable, mais elle ne suffit plus. A la suite d'une enquête que nous avions faite pour savoir qui avait besoin de l'ADSL, il était apparu que sur les 400 foyers de la commune, 250 avaient Internet et qu'ils attendaient un débit plus important avec impatience. Nous avons donc fait le "forcing" auprès de France Télécom pour que l'ADSL arrive le plus vite possible. Dès que ce fut fait, début 2006, nous avons décidé de bâtir et de mettre en ligne un site Internet d'informations municipales ». Les services communaux et les conseillers municipaux ont tout écrit et fourni l'essentiel des illustrations. Une entreprise spécialisée, pour un coût forfaitaire de 8000 euros, a monté les pages, proposé une charte graphique et opéré la mise en ligne. « Nous faisons nous-mêmes les mises à jour », précise le maire. Le site www.chapelle-reanville.fr est en service depuis septembre 2006. On y trouve une mise en valeur de la commune et de son patrimoine, les comptes-rendus des réunions du conseil municipal, les horaires d'ouverture de la déchetterie. l'actualité culturelle et des informations diverses, comme les vœux de la municipalité ou la remise des dictionnaires aux enfants qui vont entrer en Sixième. L'Internet permet également des liens vers les programmes de cinéma de la ville la plus proche, Vernon, et vers www.service-public.fr, le portail de l'administration sur lequel on peut se renseigner sur toutes les démarches administratives courantes et télécharger la plupart des formulaires utiles. « Nous n'avons pas conçu ce site comme un forum participatif, n'importe qui pouvant intervenir dans le contenu. C'est trop dangereux. Mais les internautes peuvent poser des questions en laissant leur adresse mail, et nous leur répondons, bien entendu. Depuis son ouverture, les appels téléphoniques en mairie pour obtenir des renseignements courants ont beaucoup diminué ». La mairie de La Chapelle-Réanville s'est présentée à un concours organisé par une société d'informatique et a obtenu, pour son site Internet, un « Trophée Communication ».

JIV



André Turc, maire de La Chapelle-Réanville 02 32 52 42 62 jetature@aol.com

La Chapelle-Saint-Sauveur, Saône-et-Loire, 700 habitants

Une baignade biotope 100% nature

Au début des années 2000, la commune de La Chapelle-Saint-Sauveur bénéficie du don d'une propriété d'un hectare et demi au lieu dit « l'étang de Moreaux » puis d'un legs de 200 000 euros après le décès d'un couple d'habitants. « Monsieur et Madame Robelin étaient très attachés à la commune et aimaient beaucoup la jeunesse », raconte le maire, Jacques Guiton. « Aussi, avec cet argent, nous voulions faire quelque chose pour les jeunes ». Sur les guelques hectares acquis par la commune autour de l'étang de Moreaux pour être aménagés en zone de loisirs, Jacques Guiton souhaite faire construire une piscine d'été, comme il en existe dans d'autres communes du département. La communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse réfléchissant en parallèle à la création d'un centre de loisirs, une étude de faisabilité est réalisée au niveau intercommunal et propose trois options : une piscine couverte et chauffée, une piscine d'été et une baignade biotope. Ce dernier projet a la préférence de Jacques Guiton. L'équipement, intercommunal, d'un coût de 650 000 euros HT, est subventionné à 60% par l'Etat (dotation de développement rural), à 10% par le conseil régional et, dans le cadre des fonds de concours, le solde est financé à parité par la communauté et la commune. Les charges de fonctionnement (18 000 euros annuels) sont assumées par la communauté de communes et la commune. Construite en 2007, la baignade biotope est ouverte en 2008 et accessible du 15 juin au 15 septembre, de 10h à 21h, gratuitement. Elle est composée d'un bassin de 1500 m² destiné à la baignade et d'un bassin de 500 m² empli de 70 cm de graviers de différentes granulométries et planté d'herbes aquatiques. L'eau est aspirée en surface et envoyée dans le bassin de filtration par quatre pompes, puis, une fois purifiée, retombe en cascade dans le grand bassin. « En saison, nous réalisons une analyse de l'eau chaque semaine, les résultats sont toujours très bons et cela sans aucun produit chimique », souligne Jacques Guiton. Des élus viennent de toute la France pour découvrir cette baignade immergée dans la nature, bien que pour l'instant, ce système, très développé dans certains pays, est seulement toléré en France en attendant une révision des normes européennes d'ici 2011. « Nous, les campagnards, on tient à garder les espaces naturels et quand on aménage on privilégie la verdure », souligne Jacques Guiton pour expliquer ses choix. Le succès est au rendez-vous : quand le soleil brille, en un week-end, près de 1000 personnes viennent se rafraîchir dans la baignade.





Jacques Guiton, maire de la Chapelle-Saint-Sauveur 03 85 76 30 60

Com.com.pierre@wanadoo.fr

Site internet: cc-pierredebresse.fr

Charpey, Drôme, 1100 habitants

Du photovoltaïque sur le toit de la salle polyvalente

« Nous avons toujours voulu que l'Espace d'Orfeuille, notre nouvelle salle des fêtes située à l'entrée ouest de notre village, face au Vercors, intègre la notion de développement durable et la démarche de haute qualité environnementale » explique Christian Dasse Vinay, maire de Charpey. Aussi, en 2007, quand la commune est sollicitée par le syndicat départemental d'énergies de la Drôme (Energie SDED) pour prêter son toit à l'expérimentation de production d'énergie photovoltaïque, la municipalité accepte volontiers, à condition d'être soutenue, techniquement, administrativement, juridiquement et financièrement. Aujourd'hui, l'équipement, d'une superficie utile de 800 m², est doté d'une salle de 347 m², d'une salle des associations et d'une salle de réception. Il est construit avec des panneaux à ossature bois, chauffé par géothermie eau-eau, et l'une des pentes de la toiture est couverte de cellules photovoltaïques sur 200 m² exposés plein sud. L'installation est raccordée au réseau de distribution d'électricité et produit 25000 KW/heure rachetés par EDF. Energie SDED, maître d'ouvrage de cette centrale, l'exploitera pendant vingt ans, selon une convention d'occupation temporaire avec la collectivité. Cette dernière en sera propriétaire à l'issue de cette période d'amortissement. Antoine Dommanget, en charge du projet à Energie SDED, précise les motivations de l'opérateur public : « Nous sommes l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz dans la Drôme. Pour que la filière photovoltaïque se développe, nous avons besoin de références. A Charpey, c'est une salle polyvalente, ailleurs ce sera une école, une crèche... ». Le conseil régional, dans le cadre d'un appel à projet qui subventionnait les projets innovants, a pris en charge 25% des 200 000 euros de travaux à Charpey. Pour le maire, cette réalisation permet de progresser et d'ouvrir de nouvelles voies vers les énergies propres.

JI V-MT



Christian Dasse Vinay, maire de Charpey 04 75 59 80 55 antoine-dommanget@sded.org

Le village connaît la musique

« La Lyre Chaussinoise », l'harmonie municipale de Chaussin, a été inaugurée en 1880 pour accueillir le président de la République, Jules Grévy, à sa descente du train à Dole. Depuis, la fanfare n'a jamais cessé de jouer, recrutant ses musiciens sur le territoire de la commune et des environs. La musique est vite entrée dans les mœurs et Chaussin a créé, en 1967, une école de musique destinée essentiellement aux jeunes et aux enfants. Aujourd'hui, une quarantaine d'élèves encadrés par neuf professeurs y apprennent à jouer du piano, des percussions, de la trompette et du saxophone, de la flûte traversière, de la clarinette, de la guitare, du violon... En outre, les élèves confirmés pratiquent leur instrument dans la classe d'orchestre. L'école fonctionne grâce à une subvention municipale de 4000 euros par an, une subvention du conseil général, et la participation financière des familles (300 euros). Enfin, depuis 1976, une chorale réunit jeunes et adultes autour du chant. Ces trois associations loi de 1901 animent ainsi le village et les environs, produisant des concerts chaque année. Aussi, lorsque la direction départementale de l'équipement (DDE) a quitté la commune, cette dernière a racheté le terrain et le bâtiment libérés pour 140 000 euros. Ce tarif préférentiel a été consenti par le conseil général, à la condition expresse de réserver l'équipement aux associations. La commune est en train d'aménager la nouvelle maison de la musique dans ce bâtiment des années 70, construit de plain-pied. Une rampe est prévue pour la rendre accessible aux handicapés, des cloisons vont être abattues. Une fois franchi le hall d'entrée, les musiciens accèdent, d'un côté, à la grande salle de répétition de l'orchestre et de l'harmonie municipale ainsi qu'à une salle réservée à la chorale. De l'autre côté, les locaux abritent deux salles de cours, dont l'une sert également de studio d'enregistrement, et un bureau. Le revêtement du sol étouffera le bruit des pas, les murs seront insonorisés. Le montant des travaux est estimé à 75 000 euros.

Anne Laure



Danièle Ponsot, maire de Chaussin 03 84 81 80 12 mairie-de-chaussin@wanadoo.fr

Chery-Chartreuve, Aisne, 309 habitants

Toute une commune s'investit pour ses enfants

En 2001, Chery-Chartreuve a perdu sa classe unique. Depuis, les enfants vont à l'école de Mont-Notre-Dame à six kilomètres de là, de Fismes, à six kilomètres également, dans le département voisin de la Marne, ou plus loin. « Comme les enfants de la commune sont maintenant éparpillés, on s'est dit qu'il fallait un lieu où ils pourraient se rencontrer », raconte Anne-Marie Vermeulen, maire de la commune. « Nous avions vu des aires de jeux dans d'autres villages, et ici nous avions la place pour en créer une ». De la place, mais pas un gros budget. « Heureusement, nous avons beaucoup de bénévoles et pas mal de bonnes idées. Pour ce projet, nous avons pu, comme souvent, nous appuyer sur l'association Animation et loisirs de Chery-Chartreuve (AALCC) ». Un dossier est constitué auprès de la CAF qui accepte de subventionner à hauteur de 40% le coût d'achat des jeux d'un montant total de 5819 euros. A ce budget, il faut ajouter le coût de l'APAVE, chargée de vérifier la conformité de l'installation, soit 406 euros, et quelques dépenses annexes : grillage, table de pique-nique.... Pour financer cet investissement, l'association organise des loteries et, avec l'aide de la commune et d'un agriculteur, un ramassage de ferraille dans les maisons du village et des hameaux. Le produit de la « récolte » est ensuite vendu au ferrailleur le plus proche.

Pour l'installation des jeux, là encore, tout le monde met la main à la pâte : « Le conseil municipal, les employés communaux et des membres de l'association se sont donnés rendez-vous un dimanche matin pour installer les jeux. On s'est vraiment bien débrouillés puisque l'APAVE nous a délivré le certificat de conformité dès son premier passage ». L'installation, inaugurée avec les habitants le 13 juillet 2008, est destinée aux enfants de trois à onze ans. Elle comprend un tourniquet, une cage à écureuils, une balançoire, un toboggan, des animaux sur ressort, un pont de cordes. Située entre la mairie et la salle polyvalente, l'aire de jeux de Chery-Chartreuve est rapidement devenue le point de rencontre des enfants de la commune, des hameaux, et même des communes proches. Tous se retrouvent le mercredi, le soir ou pendant les vacances et peuvent, dès les beaux jours, y goûter et y pique-niquer. Pour leur plaisir, et celui d'Anne-Marie Vermeulen qui désormais peut entendre des rires d'enfants quand elle tient permanence en mairie.

MT



Anne-Marie Vermeulen, maire de Chery-Chartreuve 03 23 74 74 78 mairiecherychartreuve02@orange.net

Les eaux usées sont épurées par les lombriciens

Construite dans les années 70, la première station d'épuration de Combaillaux arrivait en fin de vie au début des années 2000. Au même moment, des chercheurs de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) souhaitaient expérimenter un projet original d'assainissement des eaux usées par les lombrics. Plutôt que de se raccorder au projet d'assainissement de la ville de Montpellier, la commune a donné son accord pour cette réalisation, avec l'appui du conseil général, de l'Agence de l'eau, du Cemagref (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement) et de l'Europe qui a subventionné ce « pilote » industriel (première application) par des crédits Life, afin d'essaimer le procédé en Europe. Toutefois, la DDASS et la préfecture ont imposé une station de lagunage en fin de parcours. La lombri-station fonctionne depuis 2004 à Combaillaux. Les eaux usées sont séparées des matières organiques à l'aide d'un fin tamis. Chargée de fines particules, l'eau suit son parcours vers le « lombrifiltre » : une cuve de 12 mètres de diamètre tapissée de gravier ; cette couche est recouverte de copeaux de bois et d'écorce de pins formant le substrat qui abrite les lombrics (20 à 25,000 /m²). Les vers se nourrissent des matières organiques véhiculées par l'eau aspergée toutes les heures, pendant vingt minutes (plusieurs protocoles ont été réalisés). Leurs enzymes ainsi que les bactéries présentes dans ce substrat dégradent les effluents, laissant une eau pure. A la sortie du lombrifiltre, la pureté de l'eau est conforme à la norme européenne D4 ; après le lagunage, l'analyse bactériologique révèle moins de 100 unités/ml. L'entretien se limite à ajouter quelques centimètres de copeaux de bois tous les deux mois dans le lombrifiltre. Sur la filière solide à la sortie du dégrilleur, les déchets sont aussi retraités par des lombriciens et ce qui reste, environ 50% du volume, représente les déchets ultimes (jouets, plastiques, bois, fer, fibres...). Cette dernière partie n'est pas valorisable et est donc incinérée. La réussite du procédé est conditionnée à l'absence de pollution industrielle, les lombriciens ne supportant pas les métaux lourds et l'arsenic par exemple. Mais il offre l'intérêt de ne pas produire de boues, que les communes ont de plus en plus de mal à épandre dans les champs. L'investissement (lombrifiltre, nurserie, lagunage, parcours pédagogique) a coûté un million d'euros et a été financé à 54% par le conseil général, 32% par l'Europe, le reste par la commune.

AL



Contact

Daniel Floutard, maire de Combaillaux 04 67 84 22 68 mairie.combaillaux@wanadoo.fr Patricio Soto, chercheur à l'Inra et fondateur de Lombritek 04 67 02 87 72

www.douvres.fr reçoit plus de cent visites par jour

Le site Internet de Douvres est un peu une affaire de famille entre Marie-Louise Dubois, élue maire en 2001, et son mari, volontaire pour créer et gérer un site Internet pour le village. Afin de croiser plusieurs sensibilités, un petit groupe de travail a été créé en automne 2002, présidé par l'adjoint chargé de la communication. Six mois après, le groupe a déposé ses recommandations sous forme d'un « cahier des charges ». Le principal objectif retenu a été d'en faire un outil de liaison interne au village, pour rendre efficace la communication entre tous les acteurs, municipalité, associations et citoyens. Il a aussi été prévu d'y adjoindre quelques services pratiques et de veiller à ce que le site soit un lien pour les « anciens » Douvrois partis sous d'autres cieux. Le « noyau dur » du site (menu principal et pages de 1er niveau) a été réalisé par un instituteur. Puis, le mari de Mme le maire a pris le relais pour remplir ces pages, créer celles de niveaux supérieurs et tous les liens associés. Depuis, il assure seul la collecte des informations et la tenue à jour du site. Le site reçoit aujourd'hui entre 100 et 130 visites par jour, avec un total de 107 000 depuis la première mise en ligne, le 30 juin 2003. Le site propose notamment des « brèves » sur l'école, les pompiers, les associations, les mariages et les naissances: une information quasi immédiate (photo et reportage succinct) sur tout ce qui se passe ou va se passer dans le village, avec un temps de réaction de l'ordre de quelques heures, même le week-end. Plus de 150 événements par an sont ainsi traités et restent archivés. Chaque semaine, une nouvelle photo « artistique », sur un thème local et saisonnier, enrichit la page d'accueil. Les comptes rendus du conseil municipal sont mis en ligne en général sous 48 heures. Archivés, ils restent toujours consultables. Le site propose enfin toutes sortes de nouvelles sur la vie des associations, les artistes, les pharmacies de garde, la météo, les programmes des cinémas du secteur... Tout ce suivi est réalisé bénévolement, et ce site, hébergé grâce à la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, n'a jamais rien coûté à la commune de Douvres.

AL



Marie-Louise Dubois, maire de Douvres

Tel: 04 74 38 22 78

mairie.douvres@wanadoo.fr

jfdwebmaster@free.fr

Site internet: www.douvres.fr

Un service civil volontaire sur mesure

Le service civil volontaire (SCV) permet à des jeunes de 16 à 25 ans d'accomplir une mission d'intérêt général dans une association, une collectivité territoriale ou un établissement public. Ce dispositif, créé en 2006, a tout de suite intéressé Robert Duverne, maire d'Epineuil, qui voulait l'utiliser, dans sa commune, au service du rapprochement des générations. Il obtient auprès du ministère de la cohésion sociale un agrément pour un service civil volontaire de douze mois, renouvelable trois années. « Je souhaitais rencontrer d'autres communes pour réfléchir avec elles à ce que l'on pourrait apprendre aux jeunes », explique Robert Duverne. « Malheureusement, aucune collectivité du département ne s'est engagée dans ce dispositif et une seule en Bourgogne ». Alors, en s'appuyant sur les ressources de la commune, Robert Duverne a inventé un service civil volontaire à sa manière. Un premier contrat (contrat d'accompagnement à l'emploi financé à 90% par l'Etat) a été signé avec une jeune fille en 2008 pour douze mois et deux autres en 2009 avec deux autres personnes. Pour se faire connaître, la première volontaire, Fanny, s'installe d'abord pendant une semaine à la boulangerie. Puis elle travaille aux côtés des enfants, le matin à la garderie, le midi à la cantine, le soir pour l'aide aux devoirs et pendant les vacances au centre d'animation. La jeune fille participe à la réorganisation de la bibliothèque et est envoyée en visite chez les personnes âgées - « celles qu'on ne voit pas beaucoup » -, pour leur proposer d'emprunter des livres. En quise de formation civique, Fanny suit un conseil municipal, une célébration de mariage, une commission électorale et tient un bureau de vote. En matière de formation professionnelle, la commune propose un stage de dix jours dans une bibliothèque d'Auxerre, une formation en secourisme et la préparation au brevet d'animation aux fonctions de directeur qui rend apte à diriger une structure d'animation pour moins de 300 enfants. Pour Melissa et Raphaëlle, embauchées en 2009, la mission s'enrichit au fur et à mesure des bonnes idées du maire : « Cette année, je leur proposerai de s'impliquer pour les élections européennes. Elles pourront aussi venir au tribunal où aura lieu une audience de référé qui concerne Epineuil... » Pour Robert Duverne, l'expérience est favorable : « Cette mission rend service à la commune. Et on a l'impression d'avoir aidé : la première jeune fille a trouvé un emploi dans un centre d'animation d'une autre ville. Je suis content de savoir qu'elle travaille dans un milieu proche de ce pourquoi elle a été formée ici ». Pourquoi les collectivités n'ont-elles pas davantage utilisé le dispositif? « Peut-être qu'elles ne voulaient pas avoir les jeunes "sur le dos "... Moi je trouve qu'on ne leur consacre jamais assez de temps. Pour la commune, c'est un investissement dans l'humain du territoire ».



Contact

Robert Duverne, maire d'Epineuil 03 86 54 40 76 epineuil.mairie@wanadoo.fr Informations service civil volontaire : www.volontariat.gouv.fr/spip.php?rubrique3 MT

Fraisse-sur-Agout, Hérault, 360 habitants

Des lavoirs-fontaines sauvés de l'abandon

Fraisse-sur-Agout, petit village de la montagne du Haut-Languedoc, a la chance d'avoir conservé quatre lavoirs-fontaines dans ses hameaux, à Coustorques, Flacheraud, Pomarède et Rescol. Soucieuse d'entretenir et d'embellir son patrimoine bâti, la municipalité a souhaité rénover ce petit patrimoine. « Après avoir restauré l'ensemble du village, nous avions le devoir de ne pas laisser nos hameaux à l'écart de ces aménagements », déclare Marquerite Mathieu, maire de Fraisse-sur-Agout. Afin de financer les travaux, la Fondation du patrimoine a été sollicitée. Les services du parc naturel régional du Haut-Languedoc ont réalisé les plans et devis. Ils ont aussi fait intervenir l'architecte des bâtiments de France afin de vérifier la compatibilité du projet avec les objectifs de la Fondation. Puis une souscription a été lancée auprès des habitants afin de réunir 5% du montant des travaux s'élevant à 39 193 euros HT. « Malgré leur attachement à ces lavoirs-fontaines, peu d'habitants se sentent concernés au point de participer financièrement », souligne le maire. « Cette contrainte imposée par la Fondation a été surmontée grâce à l'apport de 2760 euros des vingt-et-une personnes qui ont souscrit ». Une fois cette somme versée à la Fondation, celle-ci a financé le projet à hauteur de 8500 euros tandis que le conseil général de l'Hérault a versé 11 248 euros et un groupe privé spécialiste de l'eau 5000 euros. La municipalité a pris sur son budget les 14 445 euros restant. Les travaux de restauration en cours sont assurés par une entreprise locale, un chantier d'insertion et en régie par la municipalité. « La principale difficulté rencontrée pour monter cette opération réside dans les règles de rénovation imposées par la Fondation du patrimoine », raconte le maire. « L'utilisation de matériaux traditionnels va parfois à l'encontre des habitudes et, dans le cas de la couverture des lavoirs, l'obligation d'utiliser de la lauze se heurtait à la difficulté d'en trouver! Mais nous avons pu utiliser de l'ardoise, ce qui est déjà mieux que la tôle rouillée qui préexistait ». Avec la rénovation de ses lavoirs-fontaines, Fraisse-sur-Agout, village fleuri 4 fleurs, commune lauréate d'un prix national de l'aménagement de l'espace rural et Station verte de vacances, ajoute ainsi une jolie touche à ses nombreuses initiatives en faveur du patrimoine bâti et paysager.

Xavier Toutain



Contact

Marguerite Mathieu, maire de Fraisse-sur-Agout 04 67 97 61 14 marguerite.mathieu @wanadoo.fr

Gannay-sur-Loire, Allier, 411 habitants

A Gannay, il se passe toujours quelque chose

En revenant s'installer à Gannay-sur-Loire, après une carrière aux hôpitaux de Paris, Bernadette Deveau ne souhaitait pas rester inactive et ses espérances ont été comblées : en 2001, peu de temps après son retour, elle est élue maire de la commune. Bien que située à proximité du Morvan et dotée de nombreux atouts touristiques – vins de Bourgogne, châteaux du Bourbonnais –, la commune était sur une pente démographique vieillissante. La nouvelle équipe s'est fixée pour objectif de développer l'habitat, de constituer des réserves foncières, d'accroître le potentiel économique et de maintenir le dernier service public. Hormis ce dernier point (la survie de la Poste ne tient toujours qu'à un fil), Madame le maire est en passe de tenir ses promesses. En trois ans, vingt-cing jeunes couples se sont installés, grâce à l'offre d'appartements à louer (construits dans une ancienne maison du bourg) et d'un petit lotissement. Le nombre de commerces s'est étoffé après le rachat par la commune de fonds de commerces en péril et la rénovation d'anciens bâtiments : une épicerie, une boulangerie et un salon de coiffure s'ajoutent désormais au traiteur (connu dans toute la région), au garage, au café, etc. Une ancienne ferme, rachetée par un couple de Hollandais, a été transformée en chambre d'hôtes, gîte, camping à la ferme. Ces atouts ont décidé le promoteur d'un village-vacances à s'installer, sur 5 ha, dont 2,5 de réserves foncières que la municipalité lui a vendus. Le village-vacances, dont les travaux ont commencé en septembre 2008 et s'achèveront en 2010, comprendra soixante-sept « chalets » (en bois et toit de tuiles), une piscine, un boulodrome, une salle d'activités... et des commerces (grill bar, salle Internet, billard...). Pour travailler en complémentarité plus qu'en concurrence avec les commerçants locaux, le gestionnaire leur a proposé d'installer une antenne au sein du village vacances. Vingt à trente personnes devraient être recrutées, dont plus de la moitié localement. De son côté, la commune finance la création d'un chemin piétonnier. Son bilan à l'appui, Bernadette Deveau est persuadée du potentiel de vitalité des campagnes : « Ici, il y a aussi une vie associative très riche, des écoles de football et de tennis, une société de pêche, un club de randonnées, un comité des fêtes... C'est comme aux Galeries Lafayette, il se passe toujours quelque chose à Gannay! »

ΜT



Contact

Bernadette Deveau, maire de Gannay-sur-Loire 04 70 43 48 11 mairie-gannay-sur-loire@wanadoo.fr

Trente logements neufs gérés par le CCAS

Pour inciter les jeunes à rester au pays et accueillir les agriculteurs désirant revenir en centre-bourg au moment de la retraite, la municipalité de Landéan voulait, au cours des années 80, construire ou aménager des logements supplémentaires, à loyer modéré. Mais la société locale d'HLM était réticente, à cause de la taille réduite des opérations, qui compromet leur rentabilité. En 1985, Louis-Gérard Guérin, maire nouvellement élu, désaffecte les bâtiments inutilisés de l'école primaire, garde deux classes potentiellement disponibles et décide de faire des logements dans les parties restantes. Il inscrit leur gestion sur le budget du CCAS, simplement parce que c'est plus commode que de passer par le budget communal. En 1992-93, l'office d'HLM est à nouveau sollicité pour une opération de construction de logements sur des terrains municipaux aménagés. Mais l'office propose d'acheter ces terrains seulement au tiers de leur coût de revient pour la mairie. Louis-Gérard Guérin, qui travaille dans le bâtiment, décide de confier la maîtrise d'ouvrage au CCAS pour la construction des logements et, le terrain étant fourni, il parvient à équilibrer l'opération. C'est ainsi qu'en 1993, Landéan inaugure huit T3 et en 1996, sept T5. En 1997 et 1998, la commune aménage deux logements dans un ancien prieuré et construit quatre logements neufs, le CCAS étant toujours maître d'ouvrage. En 2003, la mairie achète l'ancienne maison forestière et la transforme en un T4 en location. Au total, le CCAS gère aujourd'hui trente logements, dans lesquels vivent une cinquantaine de personnes qui accroissent la population totale de la commune. Une des deux agents administratifs de la mairie consacre un mi-temps à suivre la gestion des logements et à encaisser les loyers. Le total des annuités de loyers encaissés par le CCAS représente pour l'instant le remboursement annuel de la dette, soit 110 000 euros pour les trente logements. En 2010-2011, une partie des prêts contractés par le CCAS seront remboursés et il sera possible alors de dégager un peu d'argent pour entamer des travaux de réfection et d'entretien des bâtiments existants.

JLV



Louis-Gérard Guérin, maire de Landéan 02 99 97 35 26

louis-gerard.guerin@orange.fr

L'école HQE inaugure une politique de développement durable

Elu en 2001 maire de Langouët (à 25 km de Rennes), Daniel Cueff a voulu que toute décision du conseil municipal se prenne désormais à l'aune du développement durable. « A l'époque, quand on parlait d'empreinte écologique, c'était encore un langage d'initié. Nous n'avions pas autour de nous d'exemple concret de mise en œuvre du développement durable », souligne le maire. Un premier chantier se présente avec l'école, qui accueillait une trentaine d'enfants en maternelle et primaire. Mal entretenue, elle devenait insalubre. Avec l'aide d'un architecte, Daniel Cueff va rénover le bâtiment en pierre et construire une nouvelle école maternelle selon les quatorze cibles de la haute qualité environnementale. « Sur le plan acoustique, tout effet de résonance est évité grâce à l'utilisation du bois et à la suppression des couloirs. Cela donne une ambiance sereine, encore accentuée par la lumière qui entre abondamment dans les lieux ». L'école est chauffée par le sol grâce à une chaudière à bois énergie centrale qui alimente par ailleurs tous les bâtiments publics de la commune. Grâce à des capteurs solaires, le bâtiment produit la moitié de l'énergie qu'il consomme. Un compteur, que les enfants s'empressent de consulter chaque matin, indique la production quotidienne d'énergie. L'eau de pluie est récupérée pour les sanitaires et, quand les enfants sont en vacances, elle est utilisée pour les arrosages communaux. Les peintures ne contiennent pas de composés organiques volatils. Un jardin bio, que les enseignants peuvent utiliser comme support pédagogique, est cultivé dans l'école. Le coût de la construction s'est élevé à 1100 euros/m² (sans les subventions) contre un coût moyen de 1500 euros dans le département. La commune a bénéficié de 20% de subventions (dotation globale d'équipement). « Au départ, les gens étaient dubitatifs : Ça ne va pas marcher, il n'y a pas assez de soleil en Bretagne, la DDASS va refuser l'utilisation de l'eau pluie, le bois est inflammable... Mais l'inauguration de l'école a attiré beaucoup de monde et a crédibilisé la démarche écologique de la commune ». Aujourd'hui, soixante-seize enfants fréquentent l'école de Langouët, qu'ils appellent l'école solaire. Daniel Cueff ne s'est pas arrêté en si bon chemin : il a converti la cantine au 100% bio. lancé la construction de logements sociaux à très faible consommation énergétique, etc. Son exemple intéresse de nombreux maires qui se sont réunis dans l'association BRUDED : Bretagne Rurale et rUrbaine pour le Développement Durable.

MT



Contact

Daniel Cueff, maire de Langouët 02 99 69 92 30 mairie-de-langouet@wanadoo.fr

Liettres, Pas-de-Calais, 280 habitants

Un nouveau réseau de télécommunications pour se connecter à l'ADSL

Quelques maisons d'une rue de Liettres sont raccordées en Re-ADSL^[1] (maximum 512 kO) via le réseau de France-Télécom. Le reste de la commune est en zone d'ombre. Mais France-Télécom n'a pas souhaité étendre son réseau Internet à haut débit au reste du village, estimant l'affaire peu rentable pour une cinquantaine d'abonnés. La municipalité a donc opté pour un réseau sans fil, monté à partir du système radio Canopy Motorola, qui permet un accès à large bande. Les ondes radio sont en effet plus fiables qu'un simple réseau Wifi pour raccorder un village au haut-débit. Les signaux du satellite, captés par une parabole, sont renvoyés sur l'antenne principale située sur le beffroi d'Aire-sur-la-Lys, à huit kilomètres de Liettres. L'antenne relais du clocher de Lambres-lez-Aire renvoie les ondes sur les trois antennes relais de Liettres : les abonnés du village sont raccordés au réseau par une petite antenne de 30 centimètres installée sur le toit de leur maison, et reliée à l'ordinateur par un câble. La municipalité est propriétaire du réseau, dont l'installation a coûté 80 000 euros (subventionnée à 80% par l'État et le conseil général). L'étude de faisabilité et la création de la téléphonie sans fil ont été confiées à une société privée. Celle-ci en assure maintenant la gestion par délégation de service. Trois types d'abonnement sont proposés aux particuliers, avec des tarifs variant selon l'importance du débit : 19,90 euros par mois pour un débit de 512 kO, 24,90 euros pour un débit de 1 mgO, 29,90 euros par mois pour 2 mgO. Pour en bénéficier, il suffit de venir retirer un dossier en mairie. L'abonnement ne dessert toutefois que l'accès à Internet ; la téléphonie par voie IP est à l'étude et pourrait être opérationnelle d'ici la fin 2009.

(1) Re-ADSL: technique d'accès haut-débit permettant d'accroître la portée de l'ADSL

AL



Marcel Pruvost, maire de Liettres Dominique Ansel, maire-adjoint, responsable du réseau ADSL 03 21 39 33 69 lmairie@xilan.fr

Une petite horloge réduit de moitié les dépenses d'éclairage public

On sait que l'éclairage public est plus un confort qu'une sécurité, mais, depuis l'invention des becs de gaz, les habitants craignent d'être dans le noir en pleine nuit. Or, pour une commune de 323 habitants, la dépense d'électricité liée à l'éclairage public n'est pas un détail. Francis Bressoles, maire de Lux (ca ne s'invente pas !) jusqu'en mars 2008 et beau-frère de l'actuelle maire, a cherché le moyen de réduire la « note » sans déplaire à ses concitoyens. Il se trouve qu'à partir de 1992, des travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public ont débuté à Lux. Francis Bressoles est dans le métier du bâtiment. Il a acheté « pour trois fois rien » dit-il, un interrupteur « crépusculaire » qui allume le circuit dès qu'il commence à faire sombre et le coupe quand le jour se lève, et une horloge qui éteint une lampe sur deux à l'heure choisie, toute l'année. Il suffit de relier une lampe sur deux à un circuit supplémentaire branché à l'horloge. Le boîtier se trouve en mairie, et tout est réglable. « C'est d'une simplicité enfantine », ajoute Francis Bressoles. « La nuit, en moyenne, occupe un tiers des journées et provoque 100% des dépenses d'éclairage public », calcule l'ancien maire. « Une réduction de la moitié des dépenses de nuit réduit donc de moitié d'économie la dépense annuelle. A Lux, cela représente plus de 500 euros ». Or, les deux petits appareils, l'interrupteur crépusculaire et l'horloge, lui ont coûté quelques dizaines d'euros. Les travaux d'enfouissement étaient subventionnés à 80% par le Syndicat d'électricité et le conseil général. L'installation du troisième fil qu'il a fallu tirer dans les installations pour doubler le circuit, était également subventionnée par le syndicat à 70%. Cette économie, qui peut être réalisée dans n'importe quelle commune, ne demande donc qu'un investissement dérisoire.

JLV



Gisèle Bressoles, maire de Lux 05 61 83 84 83 translux.voyage@orange.fr

Les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer partagent un même domicile

Malquénac est une commune du Centre Bretagne, à la fois agricole et résidentielle. Confronté à la guestion de l'accueil des personnes âgées, le maire, Pierre Le Pipec, a adopté le concept de domicile partagé dont la fonction est d'accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies similaires. La commune a acheté un terrain dans le centre du village pour y construire un bâtiment neuf (l'équivalent de deux habitations). Livré en octobre 2007, il comprend une vaste pièce de vie centrale, huit chambres et cabinets de toilettes et deux salles de bain. L'équipement intérieur est adapté aux personnes à mobilité réduite : plain-pied, larges portes, volets roulants, système d'appel depuis chaque chambre. « L'objectif est que les locataires se sentent ici comme chez eux, c'est pourquoi leur nombre est restreint», explique Pierre Le Pipec. « Les personnes sont entourées de leurs meubles. Elles sont suivies par leur propre médecin ou infirmière. Elles mangent ensemble à la même table et peuvent, si elles le souhaitent, participer à la préparation des repas. » Les huit personnes occupant le lieu, toutes des femmes, sont accompagnées au quotidien par six assistantes de vie et une directrice (six équivalents temps plein). Les assistantes de vie s'occupent du ménage, de la cuisine, de la toilette, des animations. Elles sont formées, notamment auprès du personnel médical du centre Alzheimer de Bréhan. La gestion administrative de la maison est confiée au CLARPA 56, comité de liaison des associations de retraités et des personnes âgées du Morbihan. Le budget d'investissement de la structure s'est élevé à 475 000 euros. La commune a perçu 84 000 euros de subventions (conseil général, ministère de l'Intérieur, communauté de communes de Pontivy). Les annuités de l'emprunt aidé contracté par la commune sont couvertes par les loyers des locataires. Ce loyer est de 160 euros, auxquels s'ajoutent pour les pensionnaires 1750 euros qui correspondent aux charges, aux frais de personnel et de nourriture. « Ici, le personnel connaît les habitudes de chaque pensionnaire. C'est un environnement stable où la maladie évolue doucement », raconte Annyvonne Postic, adjointe au maire chargée des affaires sociales. « Les familles sont vraiment satisfaites du fonctionnement de la maison », souligne Pierre Le Pipec. « Bien sûr, le domicile partagé ne répond pas à tous les besoins des personnes âgées, mais d'autres projets sur le territoire complètent cette offre ».





Pierre Le Pipec, maire de Malguénac Annyvonne Postic, adjointe chargée des affaires sociales 02 97 27 30 70 mairie.malguenac@wanadoo.fr

Une étude paysagère viticole pour favoriser le reboisement

700 hectares de vignes, dix-huit châteaux, une appellation prestigieuse (Pessac-Léognan) : la commune de Martillac vit au rythme de la viticulture. Et de plus en plus car, depuis vingt ans, la commune a vu fondre son territoire forestier au profit de la viticulture, ce qui n'est pas sans poser problème. « Des ingénieurs de l'école d'agronomie de Gradignan (Gironde) ont mis en évidence les problèmes de déboisement, de ruissellement des eaux mais aussi d'appauvrissement de la faune et de la flore liés à une culture conventionnelle de la vigne qui s'étend sur de vastes surfaces », explique Francis Delort, premier adjoint au maire de Martillac, chargé de l'environnement. « Nous avions aussi le souci de réintroduire des ruptures visuelles dans les paysages viticoles devenus uniformes ». La commune décide en 2007 de commanditer une étude paysagère auprès de l'association « Arbres et paysages en Gironde » (d'un coût de 17 000 euros pris en charge aux deux tiers par la commune et pour un tiers par les professionnels de la viticulture). L'étude, conduite avec la participation de seize des dix-huit propriétaires concernés, permet d'identifier sur l'espace planté en vignes de la commune 23 hectares où pourraient être replantés des alignements d'arbres ou des haies en compensation des déboisements réalisés pour l'activité viticole. Dans sa démarche environnementale, la commune a bénéficié du soutien de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) : « En 2002, les taxes liées aux déboisements ont été supprimées. Dès lors, les propriétaires pouvaient déboiser sans contrepartie, après une simple demande. La DDAF a compris que Martillac était parvenue à un point de rupture du point de vue du déboisement et qu'il fallait des mesures compensatoires ». Désormais, selon un engagement moral entre la DDAF, la commune et les viticulteurs, un hectare de déboisement pour la vigne doit être compensé par la plantation d'alignements d'arbres et de haies pour une même surface. Au printemps 2009, deux propriétaires avaient replanté neuf hectares sur la commune. En outre, le PLU de Martillac, approuvé en 2007, prend en compte ces prescriptions paysagères. La commune espère que son exemple sera suivi par tout le territoire de l'appellation Pessac-Léognan, soit plusieurs milliers d'hectares. « La viticulture est une activité prestigieuse et essentielle pour nous », souligne Francis Delort. « Et si nous lui demandons d'être plus durable du point de vue environnemental, c'est pour la renforcer et l'embellir ».

MT



Contact

Francis Delort, adjoint au maire de Martillac 05 56 72 71 20 martillac.mairie@wanadoo.fr

Une approche 100% environnementale de l'urbanisme

Massais se trouve dans le Pays Thouarsais, dans la belle vallée de l'Argenton. Classée Natura 2000, la commune offre un cadre de vie et un paysage de grande qualité. Les candidats à l'installation à Massais sont donc nombreux. Mais pour son maire, Claude Feriou, et son conseil municipal, il n'était pas question que des maisons se construisent n'importe où dans le paysage, et le terrain disponible à proximité des réseaux existants commencait à se faire rare. Le conseil municipal a donc décidé de réfléchir globalement à l'avenir du bourg, d'élaborer une carte communale et, en même temps, d'aménager un lotissement pour pouvoir accueillir une population nouvelle dans les meilleures conditions. Une rencontre avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été déterminante. Celle-ci cherchait des communes rurales prêtes à expérimenter une approche environnementale de l'urbanisme. Avec l'aide de l'ADEME, de l'architecte-conseil de la communauté de communes de l'Argentonnais et d'un conseiller « énergie » du Pays Thouarsais, Massais a donc pu aménager un lotissement, en architecture bioclimatique, de douze parcelles, six logements étant en cours de construction par l'OPAC sur trois parcelles. La mairie, maître d'ouvrage, va devoir emprunter pour compenser le retard pris par les ventes, en raison de la crise financière 2008/2009. Une maison est déjà livrée, les autres le seront d'ici la fin 2009. Les habitations n'ont pas d'ouverture au nord, « comme le faisaient les anciens », fait remarquer Claude Ferjou, mais seront équipées de pompes à chaleur ou en géothermie selon les cas, de chaudières au bois, de chauffe-eau solaires et d'un système de récupération des eaux de pluie. La plantation de haies sur les voies principales permet une bonne intégration paysagère. Des containers de tri des déchets sont placés à l'entrée du lotissement et évitent aux camions de collecte de circuler à l'intérieur. Par ailleurs, les terrains ne coûtent que 18 euros le mètre carré, ce qui permet d'introduire de la mixité sociale dans le nouveau quartier. Enfin, un cheminement piétonnier indépendant de la voirie permet aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité. Car le lotissement se trouve à proximité du groupe scolaire et à 300 mètres du centre-bourg, avec sa supérette, son bar et l'école, sans route à traverser.

JLV



Contact

Claude Ferjou, maire de Massais 05 49 96 82 38 claude.ferjou@pays-thouarsais.com

De la Maison du bois à une relance de la filière

Située dans la vallée de l'Ubaye, tout près de la frontière italienne, Méolans-Revel s'étend sur 13 000 hectares, avec plusieurs sommets à 3000 mètres d'altitude. Caractérisée par un habitat très dispersé, la commune est essentiellement agricole, forestière ; mais aussi touristique depuis une vingtaine d'années (camping, village de vacances, sports d'eau vive, randonnées...). « L'idée de créer une Maison du bois est née de la double volonté de valoriser et de conserver la mémoire des travaux forestiers et de relancer l'activité locale autour du bois », explique le maire, Emile Tron. En effet, il n'y a plus qu'une scierie sur le territoire de la commune (contre une dizaine dans les années 80) et aucune unité de transformation et de séchage, alors que se développe la demande de produits finis. La Maison du bois a été construite – en grande partie en bois – sur un terrain communal, en bordure d'un hameau. Budget d'investissement : un million d'euros, financés par un programme InterReg, l'Etat, le conseil régional, le conseil général, l'ADEME et la communauté de communes. La commune a financé 100 000 euros par un emprunt sur quinze ans. La Maison du bois a été inaugurée en juillet 2007. Dans un espace de 180 m², elle propose des expositions sur la forêt et le bois (photos, objets, bois...) ainsi que des ateliers de démonstration (tournage sur bois, par exemple). Ouverte du mercredi au samedi, elle a accueilli 8000 visiteurs en 2008, dont la moitié de scolaires : classes de découverte, classes de neige, etc. « La Maison du bois est une nouvelle possibilité offerte aux visiteurs. Elle conforte les villages vacances, les gîtes et l'activité touristique de toute la vallée », souligne le maire. La structure fonctionne avec un directeur et un animateur, tous deux à trois-guarts temps. Pour l'instant, les droits d'entrée et les recettes de la boutique (20 000 euros en 2008) ne couvrent pas les coûts de fonctionnement (50 000 euros). Mais les élus ne manquent pas d'idées pour étoffer l'activité : Emile Tron aimerait par exemple y adjoindre un atelier de fabrication de meubles. Quant au développement de la filière locale du bois, il est à l'œuvre au niveau de la communauté de communes qui travaille à la création d'une zone artisanale consacrée à toute la filière bois : scierie, séchage, transformation.

MT



Emile Tron, maire de Méolans-Revel 04 92 81 08 69 mairie.meolansrevel@wanadoo.fr

Mérens-les-Vals, Ariège, 180 habitants

La commune s'offre le haut débit

A 1000 mètres d'altitude, Mérens-les-Vals était en zone « blanche ». Bien sûr, la commune avait le téléphone, mais il était impossible d'envoyer et de recevoir un mail, la liaison n'étant pas desservie en haut débit. L'ADSL est une technologie qui aurait permis de véhiculer le haut débit sur la simple ligne téléphonique en cuivre, à condition, toutefois, de ne pas se trouver à plus de cing kilomètres du central téléphonique. Or, Mérens-les-Vals était raccordé au central de Foix, à 38 kilomètres à vol d'oiseau, dans la vallée. Autre solution : un câble en fibre optique, installé pour parer aux situations d'urgence, relie Mérens-les-Vals à Toulouse, en passant par Ax-les-Thermes et Foix. Il appartient à France Télécom. Les abonnés de Mérens-les-Vals auraient pu s'y brancher à condition d'installer sur place un répartiteur appelé DSLAM. Mais cette solution n'a pas été envisagée par France Télécom qui a privilégié l'accès des abonnés au haut débit par ondes hertziennes, en proposant à la commune d'acheter le « pack Wifi » commercialisé par Orange. La commune a donné son accord pour financer son propre réseau de distribution Wifi. Ainsi, depuis 2007, deux antennes multidirectionnelles (l'une sur le clocher, l'autre sur un poteau) sont reliées à cinq cellules intégrées dans l'architecture du village pour couvrir tout le territoire habité. Ces cellules émettent des signaux qui sont captés par des mini-antennes disposées à l'extérieur du domicile des abonnés. A l'intérieur des maisons, ces mini-antennes sont ensuite reliées à l'ordinateur par le biais de câbles ethernet. Les deux antennes multidirectionnelles sont connectées au câble en fibre optique, via le central téléphonique situé près de la mairie. L'installation et la maintenance pendant les deux premières années ont coûté 50 000 euros TTC. Par la suite, la commune versera 2000 euros par an pour la maintenance du réseau. Trois tarifs sont appliqués aux particuliers : 25,90 euros par mois pour le plus bas débit (512 kb/s), 39,90 euros par mois pour 1024 kb/s, 44,90 euros par mois pour 2048 kb/s. L'assistance téléphonique et la messagerie sont inclus dans l'abonnement. La commune se charge de collecter les contrats. Résultat : une cinquantaine de foyers se sont abonnés au haut débit ; les touristes disposent tous les matins, y compris le samedi, d'un accès à Internet dans l'agence postale ; le haut débit conforte l'activité des jeunes qui se sont installés au village.

ΔГ



Jean-Pierre Sicre, maire de Mérens-les-Vals 05 61 64 33 77 mairie.merens@wanadoo.fr

Deux communes voisines et frontalières travaillent ensemble

Montgenèvre est en France et Clavière (170 habitants) est en Italie. Les deux communes sont situées à deux kilomètres l'une de l'autre, de part et d'autre de la frontière. Elles ont notamment en commun, avec Cesana et Sestrières, un domaine skiable de 400 kilomètres de pistes dénommé « la voie lactée ». Elu maire de Montgenèvre en mars 2001, Guy Hermitte a tiré profit de son passé professionnel pour rapprocher les deux communes : « A la police de l'air et des frontières, nous développions des moyens et des structures de coopération entre les polices des pays frontaliers... » Pour formaliser les relations existantes entre les deux mairies, il propose d'instaurer un conseil bi-municipal. La dénomination ne sied quère aux autorités de l'Etat, et c'est finalement un comité de liaison et de coopération transfrontalière (CLCT) qui voit le jour en 2002 pour permettre à « deux voisins qui s'entendent bien » de travailler ensemble. Ce comité, constitué des deux maires et de huit conseillers municipaux français et italiens, se réunit tous les mois. L'instance n'ayant aucun pouvoir décisionnaire, elle se contente de préparer des délibérations qui sont votées ensuite par les conseils municipaux nationaux. « Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à résoudre d'anciens contentieux liés au partage des sources, des terrains ou à l'accessibilité des chemins », raconte Guy Hermitte. Puis, au fil de cette coopération, les deux communes ont créé un golf commun, avec neuf trous... de chaque côté de la frontière, mais aussi des courses cyclistes et un marathon commun. Deux nouvelles remontées mécaniques permettent maintenant de skier de part et d'autre de la frontière sans avoir à déchausser ses skis. Cette mixité franco-italienne s'inscrit aussi dans le quotidien des habitants : à la crèche de Montgenèvre, à la maternelle – « C'est une ouverture d'esprit pour les enfants », souligne le maire – et jusque dans le corps des sapeurs pompiers. A l'occasion des jeux olympiques d'hiver 2006 à Turin, Montgenèvre et Clavière se sont mobilisées pour demander ensemble une déviation du flux international de camions et de voitures qui traversait les deux villages. Aujourd'hui, elles se retrouvent dans Pelvoux-Ecrins 2018, candidature « outsider » du grand briançonnais pour accueillir des jeux olympiques d'hiver en 2018. Une candidature que Guy Hermitte qualifie d'« économe, nature et transfrontalière », tout comme la politique qu'il entend mener de concert avec Clavière. « Des structures comme les groupements européens de coopération territoriale (GECT) ou les groupements européens d'intérêt économique (GEIE) auraient pu répondre aux mêmes objectifs que le CLCT, mais ce serait encore empiler une structure supplémentaire. Le comité de liaison a une souplesse de fonctionnement qui est porteuse de dynamisme ».

MT



Contact

Guy Hermitte, maire de Montgenèvre 04 92 21 92 88 mairie.montgenevre@wanadoo.fr

Montréal, Yonne, 201 habitants

Un portage de médicaments pour les personnes âgées

La pharmacie la plus proche de Montréal se trouve à dix kilomètres du village, dans la petite ville d'Avallon. Pendant longtemps, Antoine Maratier, pharmacien à Avallon et habitant de Montréal, rendait service en apportant leurs médicaments aux personnes âgées, notamment celles, isolées, dont les enfants et la famille vivent loin du village. Mais, en 2005, le pharmacien a déménagé pour habiter à Avallon. Des habitants de la commune ont alors pris le relais au coup par coup, selon les besoins. En septembre 2008, Janine Pierre, membre du CCAS et dynamique retraitée de la commune, a proposé d'organiser le portage des médicaments plutôt que de le laisser à la bonne volonté ponctuelle des uns et des autres. « J'ai cherché dans le village huit personnes volontaires, notamment des jeunes retraités, pour assurer le portage des médicaments », explique-t-elle. Avec ces huit noms, dont le sien et celui de Marie-France Gascard, première adjointe chargée des affaires sociales de la mairie, Janine Pierre construit un tableau indiquant pour chaque semaine de chaque mois le nom et les coordonnées de deux personnes auxquelles les personnes âgées peuvent faire appel lorsque, après le passage du médecin, elles ont besoin de médicaments. Le tableau précise que le service est ouvert en cas d'impossibilité de l'entourage ou d'urgence. Le projet a été officiellement proposé aux anciens de la commune, le 11 novembre, lors du traditionnel repas que la mairie leur offre chaque année à cette date, et il a commencé à fonctionner le 1er janvier 2009. « Une petite dizaine de personnes utilise cette "chaîne d'entraide" », explique le maire, Gilbert Cassin. « A raison d'environ un portage par semaine », précise Janine Pierre. « Pour les personnes âgées, c'est très rassurant de savoir qu'il y a toujours quelqu'un pour leur rendre ce service ».

MT



Contact

Gilbert Cassin, maire de Montréal 03 86 32 10 01 mairie-de-montreal@wanadoo.fr

Rénovation exemplaire et progressive du cœur du village

Le centre de Nolay était délaissé : les maisons, les bâtiments communaux vides et les commerces fermés n'incitaient pas à visiter la commune et à y séjourner. Dévalorisé, le centre-bourg était désertifié au profit de la périphérie. Pourtant, Nolay, en pleine zone Natura 2000, dispose d'un patrimoine historique classé remarquable (halle aux grains du XIVe siècle, maisons à colombages, demeure de Lazare Carnot, église du XVe siècle chapelle Saint Pierre...). Dans les années 90, la municipalité a commencé par revitaliser des commerces vacants en bénéficiant de crédits du Fisac (fonds d'intervention et de soutien à l'artisanat et au commerce). En 2000, la commune rénove les ruelles du centre historique menant à la halle aux grains et transforme la place Monge en espace piétonnier. Puis, elle réhabilite les réseaux d'eau et d'assainissement et installe le gaz de ville. En 2001, la municipalité décide de s'inscrire dans une opération « Cœur de village » promue par la région Bourgogne et signe une convention en 2002. Cing guartiers du bourg sont progressivement réhabilités depuis 2004, par tranches successives. L'opération se poursuit actuellement. Plusieurs immeubles anciens ont ainsi été réhabilités dans le guartier Lavirotte et onze logements ont été aménagés pour être loués. La bibliothèque, la maison des services publics, les restos du cœur ont été installés dans des rez-de-chaussée. La petite maison du garde-barrière a été transformée en cabinet d'infirmières. L'ancienne poste a été démolie et, à la place, ont été construits un nouvel office du tourisme et trois appartements. La rue Saint-Quentin, qui traverse le vieux quartier de part en part, a été entièrement restructurée à l'ancienne et un parking paysager a complété l'aménagement. Les travaux de rénovation de l'ancienne perception du XVII^e siècle ont débuté pour transformer le bâtiment en quatre logements aux étages et une structure multi accueil pour la petite enfance au rez-de-chaussée. Toutes ces opérations ont été subventionnées par l'État, le conseil régional, le conseil général, la caisse d'allocations familiales et le Fisac. Le reste est financé sur les fonds propres de la commune. Malgré la lourdeur de ces investissements, la commune est peu endettée. Son secret réside dans le produit d'un immeuble de vingt quatre logements et deux commerces situés à Paris, dans le XIIIe arrondissement et léqué à la ville de Nolay par un généreux donateur en 1931.

AL



Jean-Pascal Monin, maire depuis mars 2008, adjoint depuis 1992 Pierre Barbiery, maire de 1989 à 2008 03 80 21 73 00 mairie.de-nolay-21@wanadoo.fr

Le Labyrinthe vert crée une dynamique locale

Nébias est un petit village typique du piémont des Pyrénées de l'Est, situé sur un plateau à une altitude de 600 mètres et au carrefour des grands itinéraires de randonnées pédestres et équestres (Sentier Cathare, Sentier GR 7, tour du Pays de Sault, Sentier Sud). Il a aussi une position géographique originale à cheval sur la ligne de partage des eaux, au contact de trois climats (méditerranéen, montagnard et océanique). Du village, part un sentier nature qui existe depuis une trentaine d'années. Il forme une boucle de trois heures de marche au maximum, en passant par des sites de toute beauté, des rochers en couloir, un lac, une falaise vertigineuse, une forêt dans laquelle on croise des arbres en forme de harpe et un énorme chêne... Surtout, à mi-chemin, on traverse un site de pierres plates espacées les unes des autres, en calcaire bleuté, qui forment un labyrinthe appelé « labyrinthe vert ». Le sentier a été mis en valeur par les équipes municipales successives, notamment de 2001 à 2009. Il a suffi d'aménager légèrement le site du labyrinthe pour que le randonneur risque de s'y perdre. L'office de tourisme de la communauté de communes d'Aude-en-Pyrénées, dont Nébias fait partie, a édité une plaquette décrivant le sentier du Labyrinthe vert, dont on trouve l'essentiel sur le site web (www.aude-en-pyrenees.fr). Une équipe de jeunes du village a restauré le moulin à vent qui sert de repère pour le départ. Et la communauté de communes a installé la signalétique. Depuis, les scolaires de la région parcourent le sentier avec leurs professeurs et les randonneurs sont de plus en plus nombreux à le fréquenter, y compris des étrangers. Yvon Marleix, maire de la commune depuis mars 2008, souhaite valoriser encore davantage le labyrinthe en organisant une randonnée nocturne thématique, les mois d'été. Il veut également aménager un parking pour les randonneurs avec une aire de pique-nique arborée. Économiquement, la réalisation du sentier nature et du Labyrinthe vert est profitable à toute la région.

JIV



Yvon Marleix, maire 09 61 58 23 64 - 06 80 05 01 26 mairienebias@orange.fr

La médiathèque anime le nouveau centre-bourg

Deux routes à grande circulation traversent Oulins, coupant le village en trois parties. En 2000, la commune acquiert un ancien verger situé en face de la mairie et des écoles (200 000 euros), pour y installer un lotissement communal. Une guinzaine de maisons y ont été construites en 2003-2004 et un espace vert aménagé. La vente des lots a permis à la commune de rembourser l'emprunt contracté pour l'achat du terrain et sa viabilisation. Pour achever le nouveau centre-bourg, la municipalité a fait construire un bâtiment sur une esplanade plantée d'arbres et pourvue de bancs. Coût : moins de 700 000 euros. L'ensemble est accessible de plain-pied. Le hall d'entrée dessert deux ailes, l'une abritant un espace enfance – garderie périscolaire pouvant accueillir 35 enfants et relais assistantes maternelles –, l'autre, une bibliothèque et une médiathèque qui ont été inaugurées en janvier 2008. Les normes d'accessibilité aux handicapés sont respectées : les fauteuils roulants peuvent circuler entre les rayonnages où 6000 ouvrages sont exposés ; des jeux pédagogiques et des rallyes lecture sont organisés tous les jeudis après-midi pour les élèves ; des panneaux avec grilles sont prévus pour accrocher les expositions. Puisqu'il n'y a qu'un espace, la médiathèque, qui offre en plus des CD, des points d'accès à Internet, un scanner et une imprimante, est séparée de la bibliothèque par un rideau métallique. En ouvrant à des horaires décalés la bibliothèque et la médiathèque, chaque espace est ainsi mieux surveillé; lorsque la médiathèque est accessible le mercredi et le samedi, le public ne peut circuler en même temps du côté des livres, et réciproquement. Des cours d'initiation à l'informatique et à l'Internet sont organisés par des élus bénévoles, et le succès est tel qu'il est question de créer un club informatique.

AL



Pascal Lepetit, maire d'Oulins 02 37 64 54 65 oulins.mairie@wanadoo.fr

Un assainissement conforme, avant la date butoir de 2012

La loi sur l'eau est formelle et entre en vigueur en 2012. Les systèmes d'assainissement non collectifs de toutes les communes en possédant, devront être mis aux nouvelles normes. « Pour simplifier, explique Alexandre Denamiel, maire de Pézarches, il ne devra plus y avoir de conduits verticaux, qui polluent systématiquement les sous-sols, et les propriétaires devront installer des filtres à certains endroits précis de l'installation. Or, ces travaux vont coûter à chacun entre 5000 et 10 000 euros et dans les mois qui vont suivre l'entrée en vigueur de la loi, des contrôles seront effectués systématiquement, qui eux, coûteront en moyenne 300 euros ». Le maire, qui est juriste et lui-même concerné par la loi, s'est dit qu'il manquait un service public d'assainissement non collectif, et que c'était avant 2012 qu'il fallait s'en occuper. En 2005, il a négocié avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et avec le conseil général de Seine-et-Marne, qui lui ont mis le marché en main : si la commune est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux et si 100% des installations d'assainissement non collectif du village sont mises aux normes, l'Agence de l'Eau prend 60% de la dépense en charge, le Conseil général 20%. Restent 20% seulement à la charge des propriétaires. Le 27 mai 2005, Alexandre Denamiel a convoqué les vingt-huit familles de Pézarches concernées et leur a fait part de l'opportunité qui leur était fournie : « Soit vous êtes tous d'accord pour faire les travaux maintenant et il ne vous en coûtera que 1000 à 2 000 euros, leur a-t-il dit, soit vous n'êtes pas tous d'accord et il vous en coûtera 5 fois plus cher dans huit ou dix ans ». Quelques propriétaires, méfiants au départ, ont fini comme tous les autres par signer un engagement à effectuer les travaux, sous réserve que la mairie obtienne effectivement les subventions promises. Les travaux, après réengazonnement, ont été définitivement réceptionnés en juin 2008.

JLV



Contact

Alexandre Denamiel, maire de Pézarches 01 64 04 17 48

pezarches.mairie@wanadoo.fr

Un moyen sûr de joindre les personnes isolées

« Chez nous, les anciens ont beaucoup de mal à quitter leur maison. Néanmoins, avec l'âge, ils ont besoin d'être sécurisés. Il m'arrivait de donner mon numéro de téléphone portable à l'un ou l'autre pour les rassurer », explique Josée Martelli, maire de Pigna. La mairie a trouvé une solution plus satisfaisante. Les personnes qui le désirent portent autour du coup un cordon tenant un médaillon, petit boitier avec lequel elles peuvent appeler, comme dans les systèmes de téléalarme qui fonctionnent un peu partout en France. Mais celui-ci a la particularité d'être aussi un téléphone sans fil, relié au téléphone fixe de la personne et qui lui permet de dialoguer avec le centre d'écoute (qui se trouve à L'Ile-Rousse, à 7 km). Si leur téléphone fixe sonne, elles peuvent, sans se déplacer ou se précipiter au risque de tomber, prendre leur communication où qu'elles soient à partir de leur « médaillon ». Ce sécuriphone constitue un réel confort. La commune a passé une convention triennale avec l'entreprise qui propose le service : elle prend à sa charge les frais d'abonnement des usagers (25 euros par mois). Ce service peut être également mis à disposition de personnes plus jeunes dont la santé nécessite ponctuellement un suivi et une assistance soutenue (suite à une intervention chirurgicale pour une personne isolée par exemple). La mairie conserve des appareils en réserve pour répondre à des besoins ponctuels, les frais d'abonnement n'étant activés que pour les appareils en fonctionnement. « Les personnes qui bénéficient de ce service sont, depuis, plus sereines, plus rassurées », commente Joséphine Martelli. « Cela rassure aussi leurs familles, éloignées pour des raisons professionnelles... Ainsi le cordon n'est jamais coupé... »

JLV



Contact

Josée Martelli, maire de Pigna 04 95 61 77 30 mairiepigna@orange.fr

Pusy-Épenoux, Haute-Saône, 520 habitants

Un espace nature et découverte écologique et pédagogique

Sur le territoire de Pusy-Épenoux, à 6 km de Vesoul, un espace de près de guatre hectares s'est trouvé délaissé par l'agriculture au début des années 2000. Il s'agissait d'un terrain accidenté, planté de haies, d'un bosquet d'arbres, situé tout près de la zone « sports et loisirs » de la commune. « Nous avons voulu profiter de cette configuration pour aménager sans détériorer », explique le maire, Jean-Claude Opec. Pour préciser ses intentions, la commune s'entoure de l'ONF et de l'association Franche-Comté Environnement. Après dix-huit mois de réflexion et trois ans de réalisation, l'Espace nature découverte de Pusy-Épenoux naît en 2007. Les haies sont conservées pour leur intérêt écologique et pédagogique. Une aire de pique-nique est installée autour du bosquet d'arbres. La zone inondable est creusée pour former un plan d'eau d'agrément, géré par une association et ouvert à la pêche. Un peu plus loin, une mare est alimentée par les eaux de ruissellement. L'ONF aménage un arboretum comprenant trois parties : variétés de la région, exotiques et fruitières. En périphérie est créé un verger de sauvegarde planté de 48 variétés fruitières locales. Ce verger est, par convention, entretenu par l'association « les croqueurs de pommes » qui propose des séances de taille et des formations sur la santé des arbres. Un sentier pédagogique avec panneaux d'information sillonne l'Espace nature découverte. Coût de l'investissement : 141 000 euros HT dont 64 000 euros de subventions du conseil général (charte de développement du canton), du conseil régional et des communes environnantes (en vue de l'accueil des scolaires). Après deux ans de fonctionnement, le maire est satisfait : « L'Espace nature découverte est inscrit dans le circuit touristique de l'agglomération et nous recevons de plus en plus de scolaires. Nous avons élaboré à leur intention un livret pédagogique sur l'arboretum et le verger. Pour mieux accompagner les classes ou les touristes, la commune envisage de faire appel à des personnes compétentes en environnement ». Loin de s'endormir sur ses lauriers, Jean-Claude Opec veut toujours mieux pour le nouveau cœur vert de Pusy-Épenoux : « Nous regrettions de ne pas pouvoir admirer ce lieu la nuit, alors nous avons imaginé un éclairage pédagogique et écologique : des bornes lumineuses à basse consommation d'énergie (15 watts), alimentées par des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la salle des fêtes. Par ailleurs, nous proposons maintenant un prolongement de la visite de l'espace nature vers la forêt communale, toute proche, où nous signalons les arbres remarquables».

ΜT



Contact

Jean-Claude Opec, maire de Pusy-Épenoux 03 84 75 39 95 pusy-epenoux@cc-vesoul.fr

Un maire à l'écoute des habitants

Sylvain Waserman est parisien d'origine. Encore étudiant l'année dernière à l'Ena de Strasbourg, il a décidé de s'installer dans la région Alsace, à Quatzenheim. Le maire en exercice, malade, lui a demandé de prendre le relais, alors qu'il n'avait même pas fini ses études. Il a accepté par intérêt pour la vie concrète, quotidienne, citoyenne et a été bien accueilli par les habitants. Ce n'est donc pas sur sa connaissance profonde de la culture et de l'histoire du village qu'il a fait campagne, mais plutôt sur le thème : « Vous connaissez votre village, je mets mes compétences à votre service ». En avril 2008, son équipe est passée avec 93% des voix. Dès le mois de juin suivant, il a proposé de créer des groupes de travail sur l'avenir du village. Cinq groupes de travail se sont constitués avec au total 180 habitants, soit plus d'un foyer sur deux ; un sixième groupe de plus d'une centaine de participants s'occupant de synthétiser l'ensemble des travaux. L'état des lieux était facile à faire : vivent à Quatzenheim des anciens et des cadres qui travaillent à Strasbourg. Les commerces ont disparu, mais la vie associative y est plus intense qu'ailleurs. Le club de judo a trente ans d'existence, compte un vice-champion de France et presque 250 adhérents! Les groupes de travail ont permis, essentiellement, de concevoir un projet communal commun à la majorité des habitants, décliné en dix-huit projets concrets à réaliser ou à mettre en œuvre dans les trois ans à venir : un quide pour les nouveaux arrivants, une galette des rois pour les personnes âgées, un marché de Noël, traditionnel dans la région mais absent à Quatzenheim jusqu'à présent, une formation à Internet par des jeunes pour les anciens du village, l'achat d'un défibrillateur et la formation de quarante personnes aux premiers secours en cas de malaise cardiaque, un stade pour les jeunes, et deux autres projets : un travail autour de la mémoire sur les victimes de la guerre, les « malgré nous », entre autres ; et une plate-forme d'entraide citoyenne destinée à repérer les besoins (plutôt qu'à répondre à la place des professionnels). D'autres projets ont germé dans la tête du maire et de son équipe, comme par exemple, l'ouverture des exploitations agricoles à la visite des autres habitants de la commune. « Si nous réussissons à prouver que nous avons développé l'engagement citoyen, dit Sylvain Wasserman, nous aurons gagné ».

JLV



Contact

Sylvain Waserman, maire de Quatzenheim 03 88 69 02 75 sylvain.waserman@free.fr

Remilly-sur-Lozon, Manche, 650 habitants

Naissance d'un nouveau rite citoyen et républicain

Quand la loi instaurant l'inscription automatique des jeunes de 18 ans sur les listes électorales a été promulguée en novembre 1997, Philippe Gosselin, maire de Remillysur-Lozon, a craint que la citoyenneté ne soit banalisée. « Je trouvais que ce droit de vote méritait mieux qu'un simple envoi par la poste de la carte d'électeur et nécessitait un nouveau rite citoyen et républicain qui marque l'entrée des jeunes dans la communauté ». Le maire propose alors au conseil municipal d'organiser une cérémonie officielle de remise des cartes électorales aux jeunes majeurs. La première cérémonie a lieu le 17 janvier 1998 à la mairie de Remilly-sur-Lozon, en présence du maire ceint de son écharpe, de membres du conseil municipal et d'anciens élus. En plus de leur carte d'électeur, les jeunes reçoivent un exemplaire de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. En 1999, l'initiative vaut à la commune le prix Territoria de l'Observatoire de l'innovation publique, remis par le président du Sénat et le ministre de la Fonction publique. C'est la première fois qu'une si petite commune reçoit cette distinction et cela entraîne de nombreux articles dans la presse des collectivités locales. A l'occasion de la cérémonie de 2002, Jacques Chirac, président de la République, adresse un message aux jeunes citoyens de Remilly-sur-Lozon, voyant dans cette initiative « un bel exemple de démocratie moderne et vivante ». En 2004, la Conférence de la famille, consacrée aux adolescents, annonce douze mesures parmi lesquelles une cérémonie officielle de remise de la carte électorale aux jeunes de 18 ans. Cette cérémonie est officiellement instituée au niveau national par le décret paru au journal officiel du 9 février 2007. Philippe Gosselin est fier que son idée ait fait son chemin jusqu'à cette reconnaissance nationale. « C'est une idée toute simple, qui ne coûte rien, mais qui peut favoriser l'ancrage d'une nouvelle génération dans la République. Elle est duplicable dans n'importe quelle commune ou quartier. A Remilly, près de 80% des jeunes concernés répondent à l'invitation chaque année... ». Et, au moment des élections, ils fréquentent massivement les bureaux de vote.

MT



Philippe Gosselin, maire de Remilly-sur-Lozon 02 33 56 20 54 mairie.remillysurlozon@wanadoo.fr

La commune fait construire des maisons basse consommation

Confrontée à un problème de rétention foncière, la commune de Reulle-Vergy a décidé de montrer l'exemple en construisant sur un terrain lui appartenant. « Il s'agit d'un terrain d'un hectare, un peu excentré, exposé sud/sud-est et abrité au nord », explique Aleth Detot, maire de Reulle-Vergy. « J'ai voulu profiter de cette exposition pour favoriser le recours aux énergies renouvelables. » L'objectif est de construire deux logements locatifs sociaux, cinq destinés aux primo-accédants et quatre aux accédants classiques. Pour préciser sa volonté, la première édile se tourne vers la DDE pour rédiger un cahier des charges, inspiré du travail du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) du Morbihan, qui décrit les grandes lignes du projet : exposition, intégration paysagère, conservation du patrimoine arboré... « Pour les logements locatifs, nous nous sommes tournés vers un bailleur social, l'OPH 21, prêt à jouer le jeu d'une maison passive. Plutôt que de lui vendre le terrain, nous avons signé un bail emphytéotique de 50 ans qui assure que les logements seront loués pendant toute cette période ». Pour le lotissement en tant que tel, la commune lance un appel d'offres et s'engage avec un bureau d'études local, puis avec un promoteur spécialisé dans les constructions écologiques pour la partie concernant les primo-accédants. « L'OPH 21 va travailler avec le même architecte que le promoteur, ce qui nous assure une harmonie entre tous les logements ». Selon la commande d'Aleth Detot, les maisons des primo-accédants devront être évolutives (elles pourront être agrandies), accessibles aux handicapés, avoisiner un budget de 150 000 euros, et vendues en l'état de futur achèvement (VEFA). Par ailleurs, pour que les acquéreurs bénéficient du « pass foncier » (dispositif proposé par l'Etat aux primo-accédants pour qu'ils puissent payer le terrain après la maison), la commune passe par un collecteur logement, Cilco, à qui elle vend le terrain. Toutes les maisons auront les mêmes caractéristiques : très basse consommation (50 kilowatts par an et par mètre carré contre 120-150 kw pour une habitation classique), exposition sud, récupération d'eau, matériaux d'isolation et vitrage isolant, chauffe-eau solaire... En outre, la commune construit près du lotissement un parking public couvert, dont le toit sera équipé de panneaux photovoltaïques. « Cet investissement est financé par la vente du terrain et la revente de l'électricité couvrira la dépense en électricité de la commune », assure Aleth Detot. La commune a bénéficié d'une subvention du conseil régional Bourgogne dans le cadre d'une convention « Villages-Avenir » de 50 000 euros pour les opérations de viabilisation et d'aménagement des espaces verts. Celui-ci octroie également une prime de 15 000 euros par logement social au bailleur. De son côté, la commune apporte 3000 euros aux primo-accédants, dans le cadre du pass foncier. Au printemps 2009, le chantier de construction des logements sociaux a commencé et trois permis de construire ont été déposés pour les maisons destinées aux primo-accédants.



Contact

Aleth Detot, maire de Reulle-Vergy 03 80 61 48 19 mairie.reulle-vergy@wanadoo.fr MT

Le boulanger reste au village

La municipalité de Saint-Aqil exprime depuis longtemps sa volonté de maintenir les commerces dans le village. Signalons que le contexte villageois est marqué par une vitalité associative et culturelle impressionnante et la présence d'une union commerciale dynamique. Il y a trente-cing ans, la boulangerie est à reprendre, la commune achète les murs en lançant une souscription auprès des habitants sous la forme d'un prêt sans intérêt. Après une mise aux normes des locaux d'activité, un jeune boulanger s'y installe avec un bail commercial. Les minotiers contribuent au succès de la boulangerie avec le lancement d'un pain spécial, le Percheron. « Mais le problème est que les jeunes boulangers se sont succédés depuis », raconte Jean Roncier, maire de Saint-Agil. « Ils font leur première expérience professionnelle au village puis s'en vont s'installer en ville ». Depuis un an et demi, un jeune couple s'est installé. Il est aidé par deux apprentis et un membre de leur famille. « Nous en sommes très satisfaits », commente le maire. « Il ont même repris une autre boulangerie dans une commune voisine pour y vendre leurs pains et pâtisseries fabriqués à Saint-Agil. Et ils se sont bien intégrés dans la vie locale ». La commune vient d'investir pour refaire l'espace de vente. « Cette opération a été longue car ce n'est pas toujours facile de coordonner les différents corps de métier sur un chantier », précise le maire. Le coût des travaux d'aménagement s'est élevé à 36 600 euros HT, subventionné à 30% par le Fisac (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), 30% par le FACAS (Fonds d'aide aux commerces, à l'artisanat et aux services en milieu rural), et 20% par le conseil régional au titre des Contrats de Pays. Mais l'intervention de la municipalité dans le commerce de proximité ne s'arrête pas à la boulangerie. Citons aussi l'épicerie-boucherie. Après bien des aventures, un couple s'est récemment installé dans les locaux. Lui aussi donne toute satisfaction et ambitionne de reprendre une seconde boucherie dans un village voisin. « Nous avons finalement eu de la chance mais cela ne s'est pas fait tout seul !», souligne Jean Roncier. « C'est en publiant des annonces dans des supports spécialisés, comme le journal Village-Magazine ou sur le site Internet de l'association Notre village, que nous avons pu enfin les trouver ».

XT



Contact

Jean Roncier, maire de Saint-Agil 02 54 80 94 13 mairie@saint-agil.eu

Saint-Pierre-sur-Dives, Calvados, 4000 habitants

Le cheval Pola emmène les enfants à l'école

Le cantonnier de Saint-Pierre-sur-Dives parcourait à pied ou en voiture les rues de la ville pour en assurer la propreté. En 1993, la municipalité a décidé de se doter d'une jument percheronne. Uranie aidait au ramassage des poubelles et, en fin d'année, transportait les enfants avec le père Noël. Mais l'arthrose d'Uranie a entravé sa mission. Pas question de s'en débarrasser pour autant : la percheronne a pris sa retraite sur un pré communal, jusqu'à sa mort en 2008. Dans l'intervalle, la commune a acquis une autre jument de la même espèce, Pola (4300 euros), exceptionnellement douce et obéissante. Son caractère a permis d'élargir ses missions au transport des enfants. Deux employés de la ville sont devenus lads à plein temps, après avoir suivi une formation et obtenu le « galop 7 » autorisant la conduite de chevaux d'attelage (9000 euros). Une voiture hippomobile avec feux clignotants et signalisation du freinage, pouvant transporter dix adultes, a été achetée (9000 euros), l'écurie aménagée (11 200 euros) ; l'ensemble (33 500 euros) a été financé avec l'aide du conseil général et du conseil régional. Pola est inscrite dans la catégorie des biens communaux (ligne cheptel). Ses frais de fonctionnement s'élèvent à 2500 euros par an (vétérinaire, maréchal ferrant, avoine...). Tous les matins, Pola fait deux tournées : la première, à 8h10, est destinée aux plus grands de maternelle, la seconde, à 8h30, aux plus petits. En ne prenant plus le car scolaire, les enfants gagnent une demi-heure de sommeil supplémentaire. Pola promène également des autistes d'un centre de santé deux fois par mois, les pensionnaires de la maison de retraite qui se rendent au marché ou au cinéma, et toujours, le père Noël... Attelée à une autre carriole, Pola contribue aussi à l'entretien de la voirie : transport des poubelles publiques, des feuilles mortes, du petit matériel d'entretien, arrosage des massifs... Le cheval remplace un véhicule communal.

AL - François Poulle



Contact

Jack Thezard, maire de Saint-Pierre-sur-Dives 02 31 20 73 28

c.lacour@mairie-saint-pierre-sur-dives.fr

Saint-Vincent-de-Connezac, Dordogne, 544 habitants

Une réhabilitation volontariste de l'habitat ancien

447 habitants en 1995, 544 aujourd'hui. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes pour une commune qui se vivait, aux dires de son maire, comme en déclin il y a moins de vingt ans. « Il fallait faire venir des jeunes ménages, raconte Jacques Dodin, et donc avoir une politique de logement social très dynamique. Les vieux bâtiments, en particulier dans le centre-bourg, abritaient de nombreux taudis, souvent abandonnés, et c'est en les réhabilitant les uns après les autres, que nous avons véritablement réussi à sauver notre village ». Le conseil municipal a commencé les travaux, en 1999-2000, par deux vieilles maisons insalubres situées sur la place de l'église. L'ancien presbytère, juste à côté, a permis d'aménager deux autres logements en 2001-2002. Puis a suivi l'ancien atelier du sabotier pour un T2 et un T3. La maison du tailleur, en ruine à l'époque, a permis d'aménager un T4. Puis, toujours dans le centre-bourg, un autre taudis a été transformé en T3 et livré fin 2007, en même temps que deux autres sur la place du Marché aux bœufs. A chaque fois, la municipalité a voulu réhabiliter à l'identique, bien que cela coûte plus cher que le neuf, et a tenu à aménager les places et les ruelles pour en faire des espaces paysagers. La population augmentant petit à petit, la mairie, composée d'une unique pièce, devint très vite exiguë. Une nouvelle maison commune a donc été construite, en 2006-2007, avec deux logements à l'étage. Un autre ancien bâtiment à l'abandon a permis d'aménager un gîte rural. Enfin, trois anciens logements de fonction d'instituteurs ont été réhabilités, et l'ancienne gendarmerie dont a hérité la mairie, a permis d'en aménager cinq autres. Tous ces travaux ont été réalisés avec l'aide du programme PALULOS (1) du conseil régional d'Aquitaine avec leguel avait été signée une convention, d'un contrat d'objectifs du conseil général de la Dordogne, de la Dotation globale d'équipement pour le presbytère, la mairie et les places, et d'emprunts à la Caisse des Dépôts. C'est la DDE qui a mené les études préalables et qui simulait les loyers. Une secrétaire de mairie gère les baux et la perception s'occupe de percevoir les loyers, ceux-ci remboursant les emprunts de la commune. « Nous nous orientons maintenant vers le neuf, dit Jacques Dodin. Nous avons trois lotissements. Le quatrième est en projet. Mais comme nous restons une petite commune, l'intégration des nouvelles familles se fait petit à petit, c'est beaucoup plus facile que dans les grandes villes ».

(1) Prime à l'amélioration des logements à usage locatif





Contact

Jacques Dodin, maire de Saint-Vincent-de-Connezac 05 53 91 86 17

mairie.saintvincentdeconnezac@wanadoo.fr

La population informée pour faire face aux risques majeurs

Salaise-sur-Sanne est confrontée à des risques naturels et technologiques. Les risques naturels sont notamment liés aux inondations potentielles de la Sanne et du Rhône. Les risques technologiques découlent de la présence d'industries chimiques importantes et d'une centrale nucléaire à dix kilomètres. En outre, le transport de matières dangereuses (canalisations, route, voie ferrée et fleuve) ajoute un risque supplémentaire. Pour faire face à ces risques, la commune a commandé en 1995 une étude afin de mettre en place son plan communal de sauvegarde (PCS), devenu obligatoire depuis 2004 avec la loi de modernisation de la sécurité civile. La ville travaille selon guatre axes : réduction des risques à la source, maîtrise de la vulnérabilité avec le plan d'occupation des sols et les plans de prévention des risques (PPR), urbanisation des zones exposées aux risques et, enfin, organisation des secours et information à la population. La commune a fortement investi sur le thème de l'alerte à la population, notamment par rapport au risque technologique. Ainsi, en cas de nuage toxique, la sirène de l'usine retentit. De son côté, le maire est immédiatement informé par fax de la nature de l'accident et de la conduite à tenir. Il déclenche à son tour le système d'alerte à la population via un serveur d'appel téléphonique auquel les habitants ont été préalablement inscrits et qui diffuse un message précisant la nature de l'accident et les consignes à appliquer. En cas de crise, il est notamment recommandé aux habitants de se confiner à l'endroit où ils se trouvent et, surtout, de ne pas aller chercher leur enfant à l'école ou à la crèche. En effet, les établissements recevant du public (écoles, commerces, etc.) sont aussi prévenus par appel téléphonique des risques et connaissent la procédure à suivre. En outre, les écoles ont été équipées d'espaces de confinement spécifiques. La population a été informée de ces démarches par des réunions publiques mais aussi par la réalisation d'un document d'information locale sur les risques majeurs (DICRIM) qui explique les risques existants sur la commune et les bons comportements en cas d'accident. Ce document comprend un DVD qui illustre, à partir d'un scénario fictif, les bons réflexes à adopter.

AL



Jackie Crouail, maire de Salaise-sur-Sanne Justine Menguy, chargée de mission sécurité 04 74 29 00 80 secretariat@mairie-salaise-sur-sanne.fr

Savigny-le-Sec, Côte-d'Or, 820 habitants

Un bâtiment municipal écologique montre l'exemple

Économiser l'énergie en construisant un bâtiment « passif », produire de l'électricité, économiser l'eau, utiliser les matériaux naturels locaux : tels sont les principaux enjeux auxquels Savigny-le-Sec a répondu avec succès, avant de se lancer dans la construction d'un équipement à usages multiples. La municipalité a étudié le projet pendant près de trois ans, en adoptant une démarche écologique et bio-climatique. Situé au-dessus du village à proximité d'un espace de loisirs, orienté plein sud pour capter le soleil l'hiver, l'équipement de 780 m² abrite une salle de spectacles polyvalente, une salle d'entraînement aux arts martiaux, les nouveaux ateliers municipaux et une cuisine. De forme rectangulaire et compacte, la facade nord, construite en béton, est adossée à une butte naturelle qui protège le bâtiment des vents septentrionaux. Les trois autres façades sont à ossature bois (pin Douglas du Morvan); les panneaux sont dotés d'une isolation de 300 mm composée de ouate de cellulose et de laine de bois ; ils ont été préalablement fabriqués par des ateliers de la région. Les cloisons intérieures ne sont pas en placo-plâtre mais en Fermacell (80% de gypse, 20% de papier recyclé), un matériau complètement recyclable. Le bâtiment, totalement étanche, est ventilé par un double flux qui renouvelle l'air vicié en conservant ses calories. Les fenêtres à triple vitrage au nord, à double vitrage sur les autres facades, sont équipées de volets à lames pivotantes (au sud) pour faire entrer le soleil l'hiver, et s'en protéger l'été. Moins chauffés, le dojo et les ateliers municipaux sont situés de part et d'autre de la salle des fêtes ; au nord, le local technique, la cuisine et les toilettes isolent les autres salles du froid. L'eau de pluie récupérée dans une citerne de 30 m³ est utilisée pour les toilettes, l'arrosage des massifs et le nettoyage du matériel. Sur la terrasse végétalisée, des panneaux solaires produisent de l'électricité revendue à EDF (gain : 3000 euros par an) et un chauffe-eau solaire fournit l'eau chaude. Toutes les lampes, que l'on ne peut allumer en plein jour, sont à basse consommation. L'éclairage extérieur, aux abords du bâtiment, est constitué de luminaires autonomes, alimentés chacun par un panneau solaire couplé à une petite éolienne. Une chaudière consommant des plaquettes de bois est prévue pour chauffer l'équipement lors des grands froids. L'ensemble consomme trois fois moins d'énergie (40 kwh/m²) que n'importe quelle construction ordinaire (140 kwh/m²). L'investissement, dont le coût s'élève à 1,8 million d'euros, a été financé à 40% par la commune, le reste grâce à l'aide de l'État, de l'Europe, du conseil général et du conseil régional. Enfin, les entreprises de la région, qui ont participé au chantier, essaimeront à leur tour leur savoir-faire dans ce type de construction.



Contact

Jean-Michel Staiger, maire de Savigny-le-Sec 03 80 35 75 79

mairiesavignylesec@wanadoo.fr

Pour plus de précisions et voir le déroulement de la construction, consulter le blog : http://constructiondurable.over-blog.fr/

AL

Moins on consomme d'eau, moins elle est chère

Dans son agenda 21, la commune de Le Seguestre a affiché comme priorités l'économie de l'eau et la lutte contre la pauvreté. Ces deux objectifs se rencontrent dans la politique menée par le maire, Gérard Poujade, pour instaurer une tarification progressive. « Nous avions constaté que plus on était riche, plus le prix au mètre cube de l'eau diminuait. D'une part parce qu'il y a une corrélation entre les revenus et la quantité d'eau consommée (un niveau élevé de consommation d'eau est lié à la taille du terrain, de la maison, et surtout au fait qu'il y ait ou non une piscine) et que par ailleurs, l'existence d'un abonnement et d'une tarification au mètre cube fait que plus l'on consomme, plus le prix au mètre cube diminue ». Gérard Poujade a donc décidé d'agir sur la partie de la facture relevant du niveau communal, à savoir la redevance assainissement (les autres lignes de la facture sont émises par l'Agence de l'eau, la communauté d'agglomération, le syndicat des eaux...). En janvier 2006, l'abonnement de 24 euros a été supprimé et le tarif au mètre cube est passé de 15 à 30 centimes d'euro. Ainsi, 80% des habitants, et notamment les plus petits consommateurs, ont vu leur facture diminuer, tandis que la commune continuait à percevoir le même montant... Nouvelle étape depuis le 1er janvier 2009 : la tarification de l'eau est progressive. Elle est gratuite en deçà d'une consommation de 30 m³, à 15 centimes entre 30 et 60 m³, à 25 centimes de 60 à 100 m³... et à 70 centimes d'euro pour une consommation supérieure à 200 m³. Cette nouvelle tarification a entraîné une baisse de la facture pour 60% des habitants. Et plus l'on consomme d'eau... plus elle est chère. « Cette mesure est socialement juste, économiquement viable et incitatrice du point de vue de l'environnement », souligne Gérard Poujade. « Car nous espérons que les plus gros consommateurs d'eau seront encouragés à investir dans la récupération et à faire des économies ». Pour donner un coup de pouce supplémentaire, le maire a offert un économiseur d'eau à fixer sur le robinet à tous les habitants ayant participé à la cérémonie des vœux 2009. Surtout, Gérard Poujade s'emploie à convaincre les autres acteurs de l'eau, et notamment l'Agence de l'eau, de lui emboîter le pas.

MT



Gérard Poujade, maire de Le Sequestre 05 63 54 40 13

mairie-le-sequestre@wanadoo.fr

L'épicerie sociale va bien au-delà de l'aide alimentaire

A Thizy, le CCAS, avec la Croix-Rouge et l'association Saint-Vincent-de-Paul, distribuait un colis par mois de denrées provenant de la Banque alimentaire. Mais il n'y avait aucun choix quant au contenu des colis et les critères de ressources donnant accès à ce colis étaient difficiles à établir de manière précise et juste. La création d'une épicerie sociale est apparue comme une réponse à ces difficultés : de 2002 à 2004, un groupe de travail municipal a travaillé sur ce projet. Le CCAS n'ayant pas vocation à faire du commerce, il espère trouver une association acceptant de porter le projet. « J'ai simplement repris le dossier là où il en était », explique Suzanne Auguet, adjointe aux affaires sociales depuis 2006. « A la Maison du département du Rhône, on m'a indiqué La Passerelle, une association d'insertion dont le siège se trouve à Thizy, depuis 1990 ». Avec l'appui de deux autres communes proches, Bourg-de-Thizy (2600 habitants) et Marnand (607 habitants), la commune de Thizy a mis un local à disposition de La Passerelle et a aidé à l'installation des rayonnages. Les municipalités versent une subvention annuelle à La Passerelle pour la bonne marche de cette épicerie. La Banque alimentaire continue à fournir l'essentiel des denrées, mais les usagers venant les acheter (à 10% de leur valeur), la démarche est différente. Les bénéficiaires signent un contrat par leguel ils s'engagent à participer aux travaux de manutention de l'épicerie, aux travaux de jardinage et à la rencontre régulière avec un travailleur social. Le « Jardin de l'épicerie sociale » permet en effet d'ajouter des produits frais à ceux fournis par la Banque alimentaire. Une personne en contrat aidé, à la charge de La Passerelle, anime l'épicerie. Celle-ci est ouverte tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Plusieurs bénévoles, souvent usagers eux-mêmes, s'investissent dans le ménage et l'approvisionnement des rayons. Le nombre de clients varie entre trente-cing et cinquante familles. Avec chacune d'elles, les travailleurs sociaux de la Maison du Rhône (MDR) établissent un dossier en toute confidentialité. Les personnes justifient de leurs ressources (salaires, ASSEDIC, CAF) et de leurs charges (loyer, EDF, gaz, eau, téléphone, crédits, assurance...). En fonction de leur budget, elles disposent d'un crédit d'achat à l'épicerie pour une durée déterminée. « Des bilans tous les six mois avec les travailleurs sociaux nous permettent de faire le point », souligne Suzanne Auguet. « Cela provoque un bien meilleur suivi des personnes en difficulté, grâce à ces liens supplémentaires avec les travailleurs sociaux. Et les bénéficiaires prennent davantage leur vie en main ».

JLV



Contact

Suzanne Auguet, adjointe au maire de Thizy Mairie : 04 74 64 05 29

suzanne.auguet@wanadoo.fr

Economiser l'éclairage public grâce aux horloges astronomiques

La facture de l'éclairage public de Tramayes pouvait atteindre 6000 euros par an. Décidant d'en réduire le coût, la municipalité a saisi le Syndicat d'électricité et d'énergie départemental de Saône-et-Loire (Sydsel). Ce dernier a réalisé un diagnostic de l'éclairage public. Dans son rapport, l'une des préconisations consistait à remplacer les huit cellules photoélectriques qui déclenchent l'allumage et l'extinction des lampes, par huit horloges astronomiques programmées selon la latitude et la longitude de la commune et pilotées à distance par l'horloge maîtresse de Stuttgart (Allemagne). Ainsi, l'allumage est déclenché à heure fixe définie journellement et ne dépend plus de la luminosité ambiante. En effet, les cellules photovoltaïques situées dans les zones d'ombre, en particulier près des arbres, déclenchent plus vite l'allumage des lampes qu'elles pilotent. Avec les horloges astronomiques, les lampes s'allument en même temps dès qu'il fait nuit. L'investissement, qui a coûté 2400 euros (300 euros par pendule), a été subventionné par le Sydsel et le conseil général, laissant à la commune la charge de 800 euros. Par ailleurs, la municipalité a décidé de réduire de moitié la durée de l'éclairage public, en le limitant à cing heures par nuit en moyenne (au lieu de dix heures), fonctionnalité facilement programmable sur les horloges astronomiques. Ainsi, la commune est éclairée de la tombée de la nuit jusqu'à minuit, heure d'extinction des lampadaires ; l'éclairage est de nouveau allumé de 5 heures du matin au lever du jour, à une heure qui varie selon les saisons. Profitant de la nuit noire pour chasser, la faune s'en porte mieux. Et, contrairement aux idées recues, l'obscurité n'est pas un facteur d'insécurité. La gendarmerie est formelle : les voleurs et autres malfaiteurs n'aiment pas se faire repérer en s'éclairant d'une lampe torche pour commettre leur forfait. Résultat : la commune économise plus de 60% de ses dépenses d'éclairage, soit 4000 euros par an. L'investissement a été vite rentabilisé.

ΔГ



Contact

Michel Maya, maire de Tramayes 03 85 50 51 18 mairie.tramayes@wanadoo.fr Site internet:www.tramayes.com

Ungersheim, Haut-Rhin, 1981 habitants

Les futurs habitants concoivent leur éco-lotissement avec la mairie

L'idée est partie de l'opportunité qu'a saisie la municipalité d'acheter le domaine d'un ancien industriel suisse, composé d'une forêt de 22 hectares, d'un parc de deux hectares et d'une grande maison de maître, sur le territoire de la commune, dans le prolongement de l'agglomération existante. Jean-Claude Mensch, le maire, est un écologiste convaincu et convainguant, car il persuade le conseil municipal de concevoir, avec les futurs habitants, un lotissement exemplaire appliquant les principes du développement durable. La commune s'est endettée de 750 000 euros pour acheter le domaine. Le conseil général, dans le cadre d'un appel à candidature sur le thème de « l'habitat de demain », a financé 80% des concours d'architecture et un appui logistique tout au long de la procédure d'aménagement. La commune d'Ungersheim a ainsi pu s'engager dans un projet d'aménagement assorti d'un cahier des charges pour un éco-hameau « zéro carbone ». « Nous avons décidé, poursuit le maire, d'aller au-delà en créant une association réunissant les futurs habitants, des riverains du lotissement, des élus, des personnes ressources et une formatrice à la conduite collective de ce projet. Ensemble, ils seront co-concepteurs de ce nouveau guartier ». Pour l'instant, le quartier n'est encore qu'un terrain et les candidats sont invités à adhérer à l'association pour réfléchir à la facon de faire. Toutes les habitations, locatives ou en accession à la propriété, intègrent les notions de transports durables, doux et collectifs. Pas de véhicules sur le site. Les adhérents au futur lotissement s'engagent également à s'insérer dans l'identité villageoise et à acheter le plus équitable possible. La filière sera développée sur la commune. Un festival du commerce équitable a lieu ici tous les ans et des circuits courts pour la viande (veau et porc) du producteur au consommateur existent déjà. Ungersheim vient de lancer le premier restaurant scolaire bio (100% bio, goûter inclus) du Haut-Rhin. Pour compléter, la municipalité installera, avant la fin de l'année, un maraîcher bio choisi parmi de nombreux postulants, par l'intermédiaire d'une SCOP. Les eaux de pluie seront récupérées et réutilisées pour les toilettes, machine à laver et potager. La protection des bosquets, d'une ripisylve (forêt bordant une rivière), de vergers hautes tiges existants permettra de maintenir entre autres les quarantecinq espèces d'oiseaux dénombrés. Enfin, la mairie impose, dans l'attribution des lots, une mixité à la fois sociale et générationnelle. Vingt-cing logements répondant à ces critères sont prévus sur le terrain.



Jean-Claude Mensch, maire d'Ungersheim 03 89 48 11 28 mairie.ungersheim@wanadoo.fr

JIV

La commune aide les collégiens à faire leurs devoirs

Après le CM2, les enfants de Valdivienne fréquentent le Collège Gérard Philipe de Chauvigny où ils n'ont pas d'aide aux devoirs le soir, après les cours. Car le transport scolaire n'attend pas : le car ramène les collégiens à Valdivienne, tous les soirs, à 17h30. Or, le maire et quelques anciens instituteurs à la retraite se sont inquiétés de voir les collégiens livrés à eux-mêmes, notamment les nouveaux élèves de Sixième. La municipalité a donc réservé les deux salles du rez-de-chaussée de la « maison multimédia » à l'accueil des collégiens, tous les soirs à partir de 17h45, après le goûter. La salle principale, prévue pour contenir une trentaine d'élèves, dispose de tout le matériel pédagogique nécessaire : cartes de géographie, matériel de géométrie, poste multimédia... Une deuxième salle, plus petite, est prévue pour les élèves qui préfèrent s'isoler, lire à haute voix, préparer un exposé... Le soutien scolaire commence par l'acquisition de bonnes méthodes de travail. Ainsi, en arrivant, tous les élèves doivent relire en silence, pendant un quart d'heure, les cours appris dans la journée. Ils peuvent poser des questions aux adultes bénévoles présents dans la salle. Ce n'est qu'ensuite qu'ils prennent leurs cahiers de textes pour faire leurs devoirs avec l'aide des enseignants retraités ou en activité, de deux animateurs rémunérés par la commune pour l'aide aux devoirs et d'un animateur communal. Ce service, entièrement gratuit, profite à la moitié de la centaine de collégiens inscrits à Chauvigny. Ils viennent travailler le soir dans la « maison multimédia », lorsqu'ils en éprouvent le besoin.

AL



Roland Laurendeau, maire de Valdivienne 05 49 56 30 26 valdivienne@cg86.fr

La Ville-aux-Clercs, Loir-et-Cher, 1312 habitants

Tous les habitants apprennent à mieux se nourrir

La Ville-aux-Clercs s'est inscrite comme « ville-active » dans le Programme national nutrition santé (PNNS), qui vise à veiller à l'équilibre alimentaire des habitants, à éduquer les enfants au goût, à apprendre à tous à éviter les excès de sucre et de mauvaises graisses et à consommer des fruits et des légumes. Isabelle Maincion, maire de la Ville-aux-Clercs, participe aux travaux du Comité national de pilotage. « Je suis le seul maire, dit-elle, amusée, et la seule représentante d'une petite commune, mais je suis complètement convaincue que c'est extrêmement utile pour la santé publique, même à mon niveau. Nous ne faisons que de petites choses simples et pas onéreuses du tout, mais très importantes. » Une diététicienne, régulièrement, vient travailler à la cuisine centrale de la résidence pour personnes âgées pour aider les cuisiniers à équilibrer les repas qui sont servis aux résidents, mais aussi aux enfants de la cantine et aux associations quand elles organisent des repas. Les animateurs de la garderie extrascolaire du matin et du soir, aux petits-déjeuners et aux goûters, servent des fruits, des légumes et des céréales sans sucre ajouté. Et les enfants partagent les pommes ou les poires quand elles sont trop grosses, ce qui leur donne l'occasion de comparer les goûts. « L'éducation au goût est essentielle, poursuit Isabelle Maincion, car il ne sert à rien de préparer des repas équilibrés si les enfants ne les mangent pas. Cela provoque des gâchis que je trouve scandaleux. A la Ville-aux-Clercs, les enseignants participent au travail pédagogique à propos de la nourriture. Par exemple, les professeurs de maternelle ont fait qoûter du concombre cru à leurs élèves. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les enfants ont aimé ». Les enfants qui participent aux animations sportives de la Lique de l'Enseignement (USEP) ont aussi l'occasion de cultiver un potager, avec l'aide d'un employé communal. Ils apprennent ainsi comment poussent les tomates et prennent conscience du rythme des saisons. Enfin, les fonctionnaires municipaux qui travaillent dans les écoles ont participé à un stage organisé par le CNFPT sur la façon dont il faut se comporter avec les enfants au moment des repas, selon leur âge. « Cela ne nous coûte pas plus de 200 euros par an d'intervention de la diététicienne. Cela nous coûte davantage en temps bénévole pour faire passer le message dans tous les foyers de la commune, et à toutes les occasions possibles ».

JLV



Contact

Isabelle Maincion, maire de La Ville-aux-Clercs 02 54 80 62 35 mairie.la-ville-aux-clercs@wanadoo.fr

De l'eau dans le moteur des véhicules communaux

Le maire de Vitry-sur-Orne est passionné de mécanique et toute la municipalité veut préserver l'environnement. Aussi, lorsqu'un habitant de la commune a évoqué un système de dopage des moteurs à combustion grâce à l'eau, la commune s'y est intéressée pour servir d'exemple à toute la population. Le maire a rencontré l'ingénieur, fondateur de l'association « La pierre angulaire », qui améliore la performance des moteurs à combustion grâce à l'eau. Découvert en 1901, le procédé a été utilisé pendant la dernière querre pour l'aviation militaire et a été réactivé dans les courses automobiles de formule 1 dans les années 80. Il suffit de relier un bidon d'eau à la sortie du moteur par un tuyau. Un petit réacteur puise l'eau du bidon pour la transformer en vapeur et l'injecter dans le moteur. Le problème est de fabriquer un réacteur adapté à chaque moteur. L'ingénieur et le soudeur de « La pierre angulaire » ont créé les pièces métalliques pour équiper deux fourgonnettes et un camion de 3,5 tonnes. L'équipement de chaque véhicule a coûté 750 euros, auxquels s'ajoutent 150 euros pour la fabrication du réacteur métallique, soit 1000 euros. Résultat : les véhicules sont moins bruyants et moins polluants. Ainsi, le contrôle technique a constaté qu'un mouchoir mis à la sortie des pots d'échappement restait propre à 80%, démontrant qu'un tel procédé nettoyait les circuits des moteurs. En outre, la première fourgonnette a économisé, sur 4500 km, 33% de sa consommation habituelle en carburant ; l'économie se monte à 22% pour le camion (soit 144 euros) et à 24% pour la seconde fourgonnette (soit 180 euros). Il reste que si ce procédé offre des résultats appréciables pour les moteurs diesel de l'ancienne génération, il a peu d'impact sur les nouveaux moteurs à injection.

ΔΙ



Luc Corradi, maire de Vitry-sur-Orne 03 87 67 02 74 mairie.vitry.sur.orne@wanadoo.fr

Site internet: www.vitry-sur-orne.com

Alexandre Grégoire, « La pierre angulaire » lapierreangulaire@free.fr Site internet: http://lapierreangulaire.free.fr

Une « toque » à la cantine

En 1997-1998, les parents d'élèves de Volx ont estimé qu'il y avait trop de surgelés et de nourriture bon marché dans les repas de la cantine scolaire. En 1999, ils ont soutenu un projet d'éducation au goût mis en musique par les cuisiniers de la commune. Au même moment, la municipalité se demandait s'il valait mieux rénover les locaux de la cuisine ou opter pour la construction d'une cuisine centrale dans la commune voisine de Villeneuve, avec portage des repas en liaison froide. Après consultation des parents, le conseil municipal a préféré aménager une nouvelle cuisine de 136 m², pour un coût de 370 500 euros (dont 60 000 euros de DGE et une subvention du conseil régional de 53 000 euros). Elle est destinée à la confection quotidienne de repas de qualité pour 150 enfants en primaire et 70 en maternelle, sous la houlette d'un chef qui a travaillé auprès de toques étoilées. Arrivé dans cette cantine en tant qu'objecteur de conscience, Frédéric Talandier n'en est jamais reparti. Les repas, y compris les sauces, sont cuisinés – sans conservateurs – pour être consommés le jour même. Chaque repas est conçu pour transmettre aux enfants le plaisir de manger des légumes, des fruits, des laitages. Ainsi, l'estouffade de bœuf est accompagnée de carottes coupées en tous petits morceaux pour être appréciées. Un plat auquel les enfants n'auraient pas touché provoque immédiatement une réunion des cuisiniers pour corriger le tir (quatre personnes travaillent en cuisine – le cuisinier, une aide cuisinière, un agent pour la vaisselle et un apprenti – et douze personnes encadrent les enfants pendant les repas). L'éducation au goût passe aussi par l'achat de produits locaux, dont la moitié sont issus de l'agriculture biologique. Plus goûteux, on sait d'où ils viennent, qui les a produits et la cantine scolaire conforte par ses commandes régulières les producteurs locaux. Enfin, les enfants cultivent leur potager dans la cour de l'école et le chef cuisinier passe dans les classes pour expliquer comment les préparer. Le prix des repas « denrée assiette » est de 1,67 euro. Si l'on intègre toutes les dépenses nécessaires à la cuisine, au service et à l'accompagnement du repas par des animateurs, le coût atteint 10,50 euros par repas. 31 327 repas ont été préparés en 2008.

AL



Contact

Jérôme Dubois, maire de Volx Frédéric Talandier, chef cuisinier 04 92 70 18 00 mairie.volx@wanadoo.fr Dans la même collection Idées choisies :

50 réalisations de communes de moins de 3500 habitants - Tome 1 Mairie-conseils, septembre 2008, Réf. E98

38 réalisations de développement durable dans des autorités locales d'Europe En partenariat avec Reporters d'Espoirs, décembre 2008, Réf. E105

68 réalisations associatives et citoyennes

Mairie-conseils et Récit : le Réseau des Ecoles de Citoyens

(à paraître en juillet 2009)

conception-réalisation studiograph www.studiograph.net

Imprimé en juin 2009